



Bilan du contrat d'objectifs

Bilan d'activité

au 31 décembre 2010



*Pour une eau vivante
au cœur des territoires*

L'ONU a défini en 1992 le développement durable, lors du sommet de la terre à Rio de Janeiro, à la suite du rapport commandé en 1987 à Madame Brundtland (alors 1^{er} ministre de Norvège), comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement, adoptés par l'assemblée des Nations Unies en septembre 2000, prévoient :

- « d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et d'inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales ;
- de réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population mondiale qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base. »

La directive cadre européenne sur l'eau de 2000 définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen. Elle donne la priorité à la protection de l'environnement, en demandant de veiller à la non dégradation de la qualité des eaux et d'atteindre d'ici 2015 un bon état général des eaux souterraines, de surface et côtières.

La Charte constitutionnelle de l'Environnement de 2004 indique dans son article 6 : « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. »

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 a modifié le Code de l'Environnement (Art. L.210-1) : « L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.
L'usage de l'eau appartient à tous et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous. »

Sommaire

I – Synthèse/préambule	5
II – Développer une stratégie avec une vision d’ensemble pour l’eau	6
A - Fédérer et mobiliser	6
B - Construire et développer les instruments de planification	10
C - Produire et gérer les données pour l’action, l’évaluation et l’information	13
III – Relever les défis dans les thèmes majeurs du bassin, en cohérence avec la politique européenne et nationale	16
A – Réduire l’impact des activités humaines en préservant l’eau	16
B – Assurer l’équilibre entre la ressource et les utilisations rationnelles de l’eau	23
C – Restaurer l’équilibre des espaces fluviaux et des milieux aquatiques	25
IV – Financer ces défis dans le cadre d’une gestion performante et équilibrée	28
A – Conjuguer l’efficacité et la solidarité dans les redevances	28
B – Conjuguer l’efficacité et la solidarité dans l’attribution des aides	30
C – Mieux faire comprendre aux usagers les politiques d’intervention et développer l’évaluation	32

V – Adapter le management aux enjeux	35
A – Promouvoir les ressources humaines	35
B – Conduire le changement et améliorer l’efficacité	38
C – Maintenir une gestion budgétaire et financière efficace et conforter le système de contrôle interne	41
D - Aller plus loin dans l’intégration du développement durable au cœur du fonctionnement de l’agence	43

ANNEXES	44
A – Carte du bassin avec les principaux éléments structurants de l’activité	44
B – Tableau de synthèse activité/commanditaires	45
C – Synthèse de l’organisation de l’Agence au 31 décembre 2010	46
D – Ressources humaines au 31 décembre 2010 : effectifs budgétaires par catégories	47
E - Glossaire des sigles	48
F – Récapitulatif des indicateurs	49

Synthèse / préambule

des territoires » qui identifie les actions à mettre en œuvre et donne ainsi l'architecture d'un plan d'actions. Ce projet comporte un important volet d'accompagnement (RH, communication, moyens matériels, évaluation).

Un conseil scientifique composé d'une trentaine d'experts de toutes disciplines, venant pour certains d'Espagne et des Pays-Bas, a été installé. Présidé par Anny CAZENAVE, docteur en géophysique et chercheur au laboratoire d'études de géophysique et océanographie spatiale au CNES, ce conseil doit, par son expertise pluridisciplinaire, fournir des avis qui éclairent les décisions d'orientation, d'adaptation, de prévention et de compensation du comité de bassin, décisions nécessaires face aux ruptures qu'imposeront les changements globaux.

Après la détermination des aires d'alimentation de quarante-trois premiers captages prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement, l'Agence a poursuivi le travail pour sept captages Grenelle situés dans le Lot, le Lot-et-Garonne, les Hautes-Pyrénées et le Cantal et atteint l'objectif fixé : l'aire d'alimentation de chacun des captages "Grenelle" est définie. L'Agence prendra en 2011 la maîtrise d'ouvrage de la définition des aires d'alimentation des neuf autres captages jugés comme stratégiques et inscrits dans le SDAGE Adour Garonne.

Après la mise en place du dispositif d'amélioration continue en 2008 l'Agence a consacré l'année 2010 au développement du management des processus et à l'intégration de la démarche environnementale. L'audit externe de novembre 2010 s'est conclu par la confirmation de la certification ISO 9001 version 2008 et l'obtention de la certification ISO 14001 version 2004 pour l'ensemble des activités de l'agence (siège et délégations). C'est l'effort de tout le personnel pour l'amélioration continue qui a permis ce résultat.

L'Agence a mené une action de sensibilisation des collectivités pour les aider à prendre en compte les enjeux « eau » dans leurs actes d'urbanisme. L'action a consisté à tisser des liens avec les acteurs de l'urbanisme (3 conventions avec les agences d'urbanisme du bassin et à organiser un colloque à Bayonne à l'automne 2010 et à publier un guide méthodologique dont la presse spécialisée des collectivités s'est largement fait l'écho.

L'analyse des résultats du contrat d'objectifs pour l'année 2010 (voir en annexe F) montre que l'Agence a accru son niveau de performance. La mobilisation du personnel de l'Agence s'est maintenue en 2010, dans un contexte général plus difficile, des missions étant par ailleurs réaffirmées par la loi Grenelle 2, dans le domaine de la protection des milieux aquatiques notamment. L'Agence a par ailleurs su mettre à disposition les moyens nécessaires à l'amplification des actions de mutualisation, qui sollicite des ressources supplémentaires à celles normalement mobilisées pour la réalisation des objectifs annuels.

2

Développer une stratégie avec une vision d'ensemble pour l'eau

A

Fédérer et mobiliser

L'Agence apporte un appui technique aux pouvoirs publics, en s'appuyant sur l'expérience acquise et/ou sur la mise en œuvre de tests. Elle participe aux travaux réalisés en collaboration avec le MEDD, l'ONEMA, les autres agences, les organismes partenaires en recherche développement, en particulier pour mieux anticiper les évolutions du référentiel juridique et normatif sur l'eau. Elle agit pour améliorer la cohérence et la lisibilité de la politique publique de l'eau pour les décideurs français et européens, les redevables et les bénéficiaires des aides, les usagers. L'agence joue un rôle fédérateur en faveur de la mobilisation des acteurs de l'eau du Bassin, afin d'obtenir des résultats effectifs tout en veillant à optimiser le rapport coût/efficacité des moyens engagés.

Son action continuera de s'appuyer sur les principes de transparence et de concertation, en particulier dans les travaux du comité de bassin, du conseil d'administration et de leurs commissions, comme via les consultations institutionnelles et publiques : partage du diagnostic et des enjeux, affichage des objectifs, transparence dans les décisions, mesure des résultats, évaluation des politiques.

Conformément au SDAGE 2010/2015 (disposition A34), **l'Agence a mis en place un conseil scientifique** en octobre 2010. Ce conseil a pour objectif d'orienter les projets de recherche, les expertises collectives et la R&D. Il accompagnera le comité de bassin pour identifier les priorités au sein des sujets complexes pour permettre une prise de décisions adaptée aux enjeux.



Arly Cambes
Présidente du Conseil scientifique

Depuis le 6 octobre, j'ai l'honneur de présider le nouveau conseil scientifique du comité de bassin Adour-Garonne, suite à la proposition du président Alain Masry.

Prévu par le SDAGE 2010-2015, il regroupe des experts de toutes disciplines, y compris ceux relevant du domaine des sciences humaines et sociales, afin pour favoriser de façon plus fédérale les connaissances scientifiques et techniques au service de la protection et de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Pour répondre le souhait exprimé par Alain Masry, directeur général de l'Agence, ses travaux devaient être le socle sur lequel l'Agence se fonde pour légiférer son domaine et agir le plus efficacement possible dans le respect d'intérêt général que fait à l'Etat aux organismes de bassin.

Arly Cambes
Présidente du Conseil scientifique

Toujours dans le même esprit (disposition A27), le conseil d'administration de l'Agence a **validé le plan d'évaluation des politiques de l'Agence** et les deux évaluations à réaliser en 2011 : politique d'assainissement et politique de restauration et d'entretien des milieux aquatiques (cf. 4C)

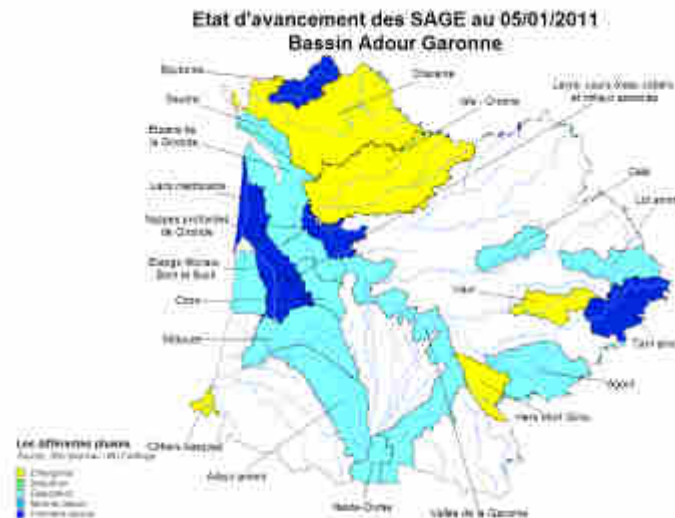
Par le développement de la contractualisation, notamment avec Conseils généraux et Conseils régionaux, elle favorisera la mise en cohérence des politiques territoriales ayant un impact sur l'eau.

Elle poursuivra son engagement dans les démarches territoriales (contrats de rivière,...) et de planification pour l'eau (SDAGE, SAGE, PGE), avec le souci de voir les plans de gestion des étiages se prolonger en SAGE.

L'Agence a signé des conventions couvrant tous les champs communs de compétences en matière de politique de l'eau avec par exemple, la Région Aquitaine, la communauté urbaine du Grand-Toulouse, celle de Bordeaux, le SMEA31, des parcs naturels régionaux, le CNFPT, les agences d'urbanisme.... Jusqu'en 2012, les partenaires vont s'attacher à concilier les objectifs de préservation et de restauration du patrimoine aquatique, à organiser la gestion collective de l'eau et le développement économique des activités attachées à cette ressource. Il sera question de restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux, maintenir la biodiversité, réduire les pollutions, préserver la qualité des eaux, assurer une gestion quantitative et solidaire des ressources, mutualiser les connaissances, sensibiliser et éduquer, mener des actions internationales

2 SAGE adoptés en 2010 par les CLE et 4 périmètres examinés par la commission planification

- 2 SAGE ont été adoptés par des CLE : les SAGE Célé et Estuaire de la Gironde ; Les arrêtés préfectoraux devraient être pris avant fin 2011 et la mise en œuvre suivra
- 4 périmètres ont reçu un avis favorable de la commission planification : les SAGE Isle-Dronne, Charente, Viaur et Hers-Mort Girou



Pour les contrats de rivière : 1 dossier sommaire a été agréé par la commission planification (contrat de rivière Cérou-Vère)

Avenant Grenelle de l'environnement

L'agence ajustera son IXe programme pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs révisés. Elle devra renforcer ses capacités d'intervention sur les causes principales de non-atteinte du bon état que sont notamment l'hydromorphologie, la lutte contre les pollutions diffuses, l'assainissement domestique, la gestion des eaux pluviales.

Le renforcement de ces capacités a pour objectif la mobilisation des maîtres d'ouvrage, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, voire assurer si nécessaire par elle –même la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations. Elle développera également un plan d'action spécifique sur le littoral, axé sur la connaissance et la prévention de la pollution à la source.

Pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement, l'Agence a procédé à des recrutements sur des thématiques telles que littoral, captages grenelle et montagne.

Indicateur : Planification des SAGE
Cible : 23 SAGE en cours en 2012

Surface couverte : **71 000 km²** (62% du bassin sont couverts par un SAGE)
20 SAGE en cours (objectif 2010 = 20 SAGE)

Par la confrontation et le partage des objectifs stratégiques à tous niveaux, par une concertation régulière sur les politiques menées et l'échange d'informations opérationnelles, l'Agence s'attachera, aux côtés de la DREAL de bassin, à développer des partenariats constructifs avec les pôles Ecologie Développement durable, les MISE et les services de l'Etat pilotant des politiques en lien avec l'eau (agriculture, aménagement du territoire, écologie, industrie, santé,...), ainsi qu'avec les autres établissements publics (ONEMA, ADEME,...).

L'Agence développera le partenariat institutionnel et le soutien à la coopération décentralisée à l'international, dans le respect des objectifs du millénaire pour le

En complément des rencontres avec les services de l'Etat et de ses établissements publics membres des instances de bassin, l'Agence a rencontré régulièrement ces services.

Les délégations participent aux MISE et les directeurs de délégation se présentent et présentent l'Agence à chaque préfet au moins une fois par an, et dans les trois mois suivant l'arrivée d'un nouveau préfet. Le directeur général de l'Agence rencontre tous les préfets dans les 3 mois suivant leur nomination.

Par ailleurs, une réunion avec tous les nouveaux DREAL du Bassin a eu lieu le 13 janvier 2010 avec la direction générale de l'Agence et les directeurs de délégation. Des réunions régulières ont lieu, regroupant le DREAL de Bassin, la Direction générale de l'Agence et le DRAAF de Midi Pyrénées (faisant office de DRAAF de Bassin).

Le secrétariat technique de bassin a organisé un séminaire le 1^{er} juillet 2010 avec les services constitutifs des MISE pour réaliser un point d'étape et un partage d'expérience sur la déclinaison opérationnelle du PDM en vue de finaliser les plans d'actions pour 2011 et aborder la mise en œuvre opérationnelle du SDAGE et du PDM.

Enfin, le 1^{er} décembre, l'Agence a participé à la réunion interrégionale DEB / Régions Aquitaine et Poitou Charente.

Concernant le soutien à des projets de solidarité, les objectifs sont atteints et même dépassés : 1,69 M€ d'aides soit 35 dossiers ont été soumis à l'approbation des instances :

- 31 projets situés dans la zone prioritaire définie par le CB (24 dans les Etats d'Afrique)

développement : l'accès du plus grand nombre à une eau saine et à un service d'assainissement de base. Elle s'efforcera de mobiliser et d'accompagner, à cette fin, les collectivités territoriales du Bassin.

subaharienne francophone, Madagascar ou Haïti),

- 4 projets situés hors zone prioritaire.

80 % du montant des aides apportées par l'Agence sont affectés à des pays situés dans la zone prioritaire



Suite au tremblement de terre, l'Agence a décidé d'affecter une somme de 100 000 € à des **actions de solidarité en faveur de la population d'Haïti**. Une des premières priorités concernait la mise à disposition de la population haïtienne d'une eau potable de qualité. L'Agence rendra compte au comité de bassin de l'utilisation de cette somme.

La maire de Ramallah, lors de sa venue à Toulouse, a été reçue à l'Agence. Cette réunion de travail se situait dans le prolongement de la convention-cadre signée début janvier entre l'Agence et la Ville de Toulouse qui prévoit des actions communes en matière de coopération décentralisée. Elle prolongeait l'accord existant depuis 2008 avec l'autorité palestinienne de l'eau (PWA). Cette rencontre a permis d'examiner concrètement tous les projets liés à l'eau de Ramallah et de tracer des perspectives concrètes de coopération

M. Malvy et M. Abadie ont effectué une visite au Sénégal, dans le cadre de l'action internationale conduite par les instances du bassin Adour-Garonne. Elle avait pour objectif de renforcer les liens noués dès 2002 avec l'organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et de veiller à la complémentarité des actions de l'Agence avec celles des autres acteurs du bassin en matière de projets de solidarité.

En 2010, trois délégations étrangères (sénégalaise, palestinienne et marocaine) ont été reçues à l'Agence.



De nombreux partenariats institutionnels continuent à se développer (Inde, Chine, Bulgarie, Pologne, Guadeloupe, ...).

Pour reconquérir et suivre la qualité des eaux du Grand lac de l'Est, le bureau de l'eau de Wuhan (Chine), la communauté urbaine de Bordeaux et l'Agence ont conclu un accord de coopération pour la restauration écologique de ces lacs et la mise en place d'un réseau de surveillance de leur qualité.

A l'occasion de la séance du comité de bassin du 5 juillet, deux conventions de partenariat ont été signées : entre le président du CB de la Guadeloupe et Martin Malvy, président du CB Adour-Garonne, et entre la directrice de l'office de l'eau guadeloupéen et Marc Abadie.

Indicateur : action internationale
Montant des aides publiques au développement (loi « Oudin-Santini ») engagées au cours de l'année

1,69 M€ ont été engagés en 2010 (objectif 2010 = 1,3 M€)

B

Construire et développer les instruments de planification

L'agence de l'eau partage avec les services de l'Etat une responsabilité majeure : Ouvrir des perspectives à moyen et long terme dans la conception des programmes, donner des garanties de continuité dans l'action.

L'exercice de la planification dans le domaine de l'eau se place dans le contexte de la décentralisation et de la participation. Il s'agit donc de jouer « cartes sur table » avec tous les acteurs de l'eau dans le Bassin :

- Faire connaître la situation (données), proposer des objectifs (besoins), délimiter le champ du possible (contraintes), éclairer les choix pour aboutir à des décisions bien comprises.

N'ayant pas le pouvoir d'agir comme maître d'ouvrage, l'Agence ne peut atteindre de résultats qu'en suscitant l'adhésion des acteurs, et la mobilisation des opérateurs. Telle est la méthode qui est, et continuera d'être employée :

- Pour le SDAGE 2010-2015, préparé par le secrétariat technique de bassin (STB : agence-DIREN-ONEMA) sous l'arbitrage de la commission de planification du comité de bassin, et des échanges en réseau avec les services de l'Etat ;
- Pour le programme de mesures (PDM), construit à la base par les huit commissions territoriales et leur service technique local (Délégation agence-DIREN-EPTB), puis consolidé au niveau du Bassin par la commission de planification (STB).

La participation élargie, conformément aux directives nationales, sera engagée par la réunion des huit « forums locaux de l'eau » par bassins, la consultation du public et la consultation des organismes institutionnels.

L'année 2010 aura été marquée par la présentation au public du SIE et la mise en œuvre du plan de communication du SDAGE adopté par la commission communication du comité de bassin.

L'atteinte des objectifs du SDAGE et du PDM est conditionnée par la bonne connaissance, le partage et la compréhension que nos structures et nos partenaires auront du SDAGE et du PDM.

Au titre du développement de la compréhension commune des implications du SDAGE on peut noter sa diffusion et sa mise à disposition sur le site internet de l'Agence, la réalisation d'une exposition sur le SDAGE et le PDM.



Au titre de l'information et du partage d'expérience on peut signaler le montage de formations sur le SDAGE et le PDM avec le CNFPT et plus largement l'organisation de plus de 130 réunions et 3000 partenaires du bassin sensibilisés ou encore la mise à disposition sur le portail de bassin de fiches de synthèse pour les 2913 masses d'eau du bassin.



En appui aux MISE du bassin, l'Agence a participé, au sein des secrétariats techniques locaux (STL) et dans le cadre de pilotage du secrétariat technique de bassin (STB), à la déclinaison opérationnelle des mesures du programme de mesures (PDM). Les modalités de cette déclinaison ont été présentées aux 8 commissions territoriales qui ont également eu à se prononcer sur les territoires et actions prioritaires sur les territoires hydrographiques les concernant.

Parmi les éclairages qu'apporte l'agence, l'analyse économique prendra une place croissante. Cela suppose en effet de sensibiliser les acteurs, de mobiliser les données existantes, puis de les enrichir par des études et enquêtes, ciblées sur des sujets critiques pour le Bassin. Cela conduit logiquement à fournir d'abord des ordres de grandeur, puis des données plus précises sur des points clefs dès lors que les sources utilisées seront jugées fiables et pertinentes. Les études nécessaires, délicates à conduire, impliquent un partage des tâches et une mutualisation des résultats entre agences de l'eau.

En 2010, le PDM est entré dans une phase de mise en œuvre opérationnelle qui a fait émerger de nouveaux besoins : comment s'engager concrètement en collaboration avec les acteurs locaux dans les analyses requises par la DCE (par exemple : impact des actions sur la qualité des milieux, prise en compte de la qualité biologique dans le diagnostic, mise en œuvre des analyses économiques) ?

Concernant plus particulièrement la mise en œuvre des analyses économiques, les SAGE apparaissent comme des territoires où il peut être pertinent de mettre en pratique les concepts de la directive cadre sur l'eau.

L'Agence s'est ainsi engagée, en collaboration avec le SMIDDEST, la structure porteuse du SAGE, dans une **étude sur l'analyse économique du SAGE estuaire Gironde**. Ce travail qui était une première dans le bassin a duré plus 2 ans et s'est achevé en 2010.

Analyse économique du SAGE estuaire

Le Niveau d'Analyse économique du SAGE Estuaire Gironde, initié en septembre 2007, s'est achevé. Cette étude est une première dans le Bassin Adour-Garonne.

Quels sont les principaux résultats obtenus ?

L'étude économique du SAGE estuaire Gironde a notamment permis de :

- Mettre en évidence qui paie quoi sur le territoire de ce SAGE (répartition des dépenses actuelles par domaine d'intervention, par type d'acteurs économiques, par zone géographique ; cohérence des niveaux de dépenses actuelles avec les objectifs du SAGE ; évolutions à prévoir, péréquations nécessaires),
- Evaluer et mieux cerner les enjeux écologiques et économiques du territoire (mise en évidence du poids des activités économiques susceptibles de bénéficier d'une préservation de la qualité de l'estuaire : estimation de la valeur des pêches effectuées dans l'estuaire et des pêches effectuées en mer pour les espèces qui dépendent de l'estuaire),
- Apporter des éléments d'aide à la décision : Identification des mesures présentant le meilleur rapport coût efficacité sur la problématique de la franchissabilité des cours d'eau.
- Mettre en évidence quels sont les impacts des mesures sur les différents acteurs économiques : analyse du poids des dépenses actuelles liées à l'assainissement collectif sur le revenu des ménages, et mise en évidence des modulations qui pourraient être



nécessaires dans les financements pour tenir compte de difficultés financières sur certains bassins versants.

Quels sont les prolongements possibles ?

Cette étude apporte un retour d'expérience intéressant qui va servir de support pour un guide méthodologique sur les analyses économiques des SAGE actuellement en cours de rédaction avec plusieurs agences.

L'Agence entend ainsi jouer son rôle de relais entre les niveaux national ou européen et les acteurs locaux, en proposant à ses partenaires locaux un cadre de travail plus lisible et plus pragmatique, ce qui répondra à un besoin des structures porteuses des SAGE mais aussi des bureaux d'études susceptibles de réaliser les futures analyses économiques.

Si la vision locale de la planification repose sur le rôle conféré aux commissions territoriales, l'adhésion des partenaires que sont les collectivités territoriales implique un soutien orienté vers la gestion de l'eau dans d'autres politiques d'intérêt local. C'est le cas du tourisme et des loisirs, du développement urbain (agendas 21, éco quartiers, PLU), mais aussi du développement rural (2e pilier de la politique agricole commune, éco conditionnalité, gestion des espaces). Des dispositions ont été prévues en conséquence dans le 9e programme de l'Agence et dans le futur SDAGE.

L'Agence a organisé un colloque "Eau et Urbanisme : un mariage de raison" le 1er octobre 2010 à Bayonne qui a réuni 350 personnes (acteurs de l'eau et acteurs de l'urbanisme), a signé 3 conventions de partenariat avec les agences d'urbanisme de Toulouse, Bayonne et Bordeaux et a publié un guide méthodologique "L'eau dans les documents d'urbanisme" diffusé à plus de 5000 exemplaires.



Maec Adair et Claude Raynal, président de l'AUAT, signent la convention.



Avenant Grenelle de l'environnement

Pour atteindre l'objectif de bon état, l'Agence s'engage à proposer dès 2009 au comité de bassin d'intégrer les objectifs du Grenelle de l'environnement et les nouvelles mesures prévues pour les atteindre dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Elle appuiera les services déconcentrés de l'Etat dans le suivi du programme de mesures, dans le cadre de la coordination nationale organisée par la direction de l'eau et de la biodiversité. Elle mettra en place le suivi de l'application du SDAGE prévu par l'article L. 212-2 I du code de l'environnement.

Les objectifs du Grenelle de l'environnement ont été intégrés dans le SDAGE adopté par le comité de bassin en novembre 2009.

L'Agence a contribué à la **mise en place d'un outil de suivi du programme de mesures**, tant au niveau national (**OSMOSE**) qu'au niveau du bassin, en collaboration avec la DREAL de bassin, Elle aura en charge de transmettre les informations dont elle dispose pour alimenter cet outil de suivi

C

Produire et gérer les données pour l'action, l'évaluation et l'information

Établissement public spécialisé dans le domaine de l'eau et structuré en fonction des bassins hydrographiques, l'Agence est un des opérateurs du système d'information sur l'eau (SIE), à ce niveau.

Après l'élaboration, avec les services de l'Etat et les collectivités intéressées, du Schéma Directeur des Données sur l'Eau (SDDE) en 2005-2006 et de la publication en 2010 du Schéma National des Données sur l'Eau, l'Agence est chargée, avec la DREAL de Bassin, de leur suivi. Ces actions visent notamment à organiser la production, le stockage et les échanges entre les partenaires du SIE, adapter les outils pour l'acquisition de nouvelles données, réaliser des inventaires ou des études et rendre accessibles les données.

Dès 2007, l'Agence constituera une banque de référence et développera le portail Internet des données sur l'eau du bassin (partie du SIE national), tâche lourde mais essentielle pour éclairer les décisions, optimiser les interventions, faciliter l'évaluation des programmes, informer les acteurs de l'eau et le public avec des données validées et accessibles.

Parmi les actions prioritaires, il s'agira de :

L'Agence a communiqué sur l'accessibilité des données du SIE en organisant des présentations publiques et en accompagnant par des formations à cet outil les services de l'Etat.

Ce portail permet un accès facile aux données sur l'eau du bassin Adour Garonne : état des milieux aquatiques, volumes prélevés, pollutions rejetées, référentiel des cours d'eau et bassins versants, zonages règlementaires.

Etablir les référentiels et la cartographie thématique du Bassin, nécessaires au SDAGE et au rapportage du WISE (Water Information System for Europe).
 Mettre en œuvre le programme de surveillance (contrôles des masses d'eau),
 Dématérialiser les transferts de données avec les laboratoires d'analyse selon le format standardisé d'échange de données informatisées (EDI),
 Développer les échanges avec certains producteurs de données : MISE, DRASS, BRGM, DRIRE, collectivités territoriales, ce qui imposera normalisation et rapprochement des systèmes.
 Rendre réalisables des projets nationaux tels que les systèmes d'information sur les plans d'eau ou les cours d'eau (SIPE et SICE) ou le système d'information sur l'assainissement (SIA) dont les données sont saisies et stockées dans les bassins, prioritaires pour le rapportage au niveau européen.
 Pour les ouvrages de traitement et de desserte en eau potable, l'inventaire du patrimoine ne pourra être exhaustif du fait de l'ancienneté et de la diversité des maîtres d'ouvrages. L'évaluation patrimoniale des charges futures d'investissement sera réalisée par voie d'enquêtes. Le rôle effectif des SATESE et SATEP sera une condition de réussite dans ces actions. Ces éléments seront croisés avec les données issues de l'observatoire des coûts, à construire, pour contribuer à l'établissement des comptes de l'eau du Bassin.
 Les principes d'élaboration de toutes ces données sur l'eau sont établis. La difficulté résidera dans le passage du niveau de l'expérimentation, ou des domaines les mieux renseignés, à une généralisation cohérente sur l'ensemble des Bassins visant à couvrir avec des indicateurs tous les compartiments du modèle de l'OCDE (usages, pressions, impacts, état et réponses), avec des coûts acceptables.
 La finalité est de fournir un rapportage homogène et détaillé au niveau européen et une vision synthétique

Les modes d'entrées permettent de sélectionner une commune, une thématique, de saisir des mots clés dans un moteur de recherche ou de choisir un territoire d'intérêt dans un outil cartographique.

En 2010, une entrée par masse d'eau a été ajoutée, permettant de communiquer sur l'état, les pressions et les objectifs assignés à chaque masse d'eau.



Adour-Garonne :
toutes les données
sur l'eau
en un seul clic
 L'Agence de l'eau Adour-Garonne et la DREAL Midi-Pyrénées (DREAL de bassin) ont présenté fin janvier dans les locaux de l'Agence le "portail de bassin" <http://adour-garonne.eaufrance.fr/>, il est le point d'entrée du "système d'information sur l'eau" (SIE).

L'objectif de géolocalisation des données d'état, de pression et d'impact à des fins de connaissance a conduit l'Agence à développer des outils permettant des représentations spatiales qui viennent conforter les approches territoriales et préciser les zones à enjeux afin d'objectiver la politique d'intervention. Dans le cadre du rapportage WISE, l'Agence a transmis les couches géographiques relatives au référentiel masses d'eau et aux zones protégées.

Lors de la mise en œuvre de la directive par le biais du SDAGE 2010/2015 et de son programme de mesures associé, **un programme de surveillance a été établi pour suivre l'état écologique et chimique des différentes masses d'eau** (cours d'eau, plans d'eau, côtières et transition, souterraines). **Le programme comprend 4 volets :**

- le contrôle de surveillance,
- les contrôles opérationnels,
- les contrôles d'enquêtes,
- les contrôles additionnels.

Début 2010, suites aux requêtes de deux laboratoires privés, le tribunal administratif de Toulouse a

d'ensemble au niveau du public selon un planning imposé. L'Agence veillera au respect des objectifs et des étapes définis dans le SDDE.

annulé le marché «surveillance de la qualité des cours d'eau, des canaux et des eaux souterraines». L'Agence a décidé de ne pas faire appel de la décision rendue par le tribunal et a lancé un nouvel d'offre après avoir révisé et consolidé la procédure de passation de ce marché. De ce fait, la période d'analyse a été réduite et la perte des données se monte à 25%. Globalement, cette perte quantitative ne remet pas en cause l'analyse de l'état des milieux pour l'année 2010. Elle fragilise statistiquement l'interprétation de certains paramètres sur certains milieux (exemple : phytosanitaires sur les eaux superficielles).

Dans le cadre du contrôle de surveillance, l'Agence fait appel aux services proposés par des prestataires préleveurs et des laboratoires d'analyses pour établir la qualité des milieux aquatiques. Afin de dématérialiser les échanges d'informations (commandes et résultats) entre l'Agence et ses prestataires un standard d'échange de données a été défini. En 2010, tous les intervenants qui travaillent dans le cadre du contrôle de surveillance utilisent le format EDILABO (échange de données informatisé pour laboratoire).

L'Agence a fait évoluer ses services Web de mise à disposition de données pour répondre aux exigences des outils nationaux conduits par l'ONEMA et l'OIE et être conforme aux spécifications du SANDRE.

Par ailleurs, Adour Garonne participe activement aux travaux sur la Banque Nationale de Prélèvement en Eau inscrit dans le SNDE en assurant le co-pilotage de ce projet avec l'ONEMA.

Avenant Grenelle de l'environnement

En vue d'établir la production et l'accès à l'information environnementale comme une véritable politique publique, l'Agence s'engage pour sa part à mettre en œuvre le SNDE, et à respecter le délai maximum d'un an pour la mise à disposition des données sur Internet après leur mesure.

Elle préparera le rapportage Wise, actualisera l'état des lieux de la DCE pour 2013, et préparera la consultation du public associée.

Avec la mise en service du portail de bassin, l'Agence a tenu ses engagements en matière de diffusion et de mise à disposition des données sur l'eau

L'Agence a réalisé, à la date prévue et conformément à la méthodologie préconisée au niveau national, les rapportages relatifs à la DCE.

Connaissance des rejets dans le milieu

*Indicateur : Pourcentage des rejets industriels faisant l'objet d'un suivi régulier (% de redevance)
Cible 2012 : 54%*

*Indicateur : Pourcentage d'EH des agglomérations de plus de 10 000 EH bénéficiant d'un dispositif d'autosurveillance des réseaux
Cible 2012 : 50%*

**Résultat : 61% des rejets industriels font l'objet d'un suivi régulier
La cible 2012 est déjà dépassée.**

Résultat : 46% d'EH des agglomérations de plus de 10 000 EH bénéficient d'un dispositif d'autosurveillance des réseaux

3

Relever les défis
dans les thèmes majeurs du bassin,
en cohérence
avec la politique européenne et nationale

A

Réduire l'impact des activités humaines en préservant l'eau

Quelques agglomérations dont Bordeaux doivent être mises en conformité. Mais l'enjeu du 9e programme pour l'assainissement se situe dans les petites villes et les bourgs ruraux.

Pour la mise en conformité au titre de la directive ERU, l'Agence poursuivra l'action conjointe menée avec la DREAL de bassin et les MISE, afin de conjuguer la pression réglementaire et les aides exceptionnelles du début du 9e programme.

L'Agence consolidera d'autre part le partenariat avec les Départements, pour l'accélération des mises en conformité par une programmation prioritaire de ces opérations. Le partage d'expérience et la veille technique seront amplifiés pour affirmer notre rôle de conseil auprès des maîtres d'ouvrages.

Avenant Grenelle de l'environnement

L'agence systématisera, d'ici fin 2009, le conventionnement avec les collectivités territoriales dont les STEP relèvent de l'échéance 2005 de la directive sur les eaux urbaines résiduaires. Pour les collectivités qui n'auraient pas conventionné, l'Agence supprimera d'une part les aides à taux plein, et d'autre part procédera à la réfaction des primes, voire à la suppression totale de celles-ci

Indicateur : Eaux résiduaires urbaines

Nombre de stations de plus de 2 000 EH restant à mettre en conformité au 31/12 de l'année
Cible : 0 stations non conformes ou non en cours de travaux en 2012

Lors de la révision de son 9^e programme d'intervention, l'Agence s'est dotée de moyens supplémentaires pour accélérer le chantier DERU et l'achever avant fin 2011 pour les agglomérations de plus de 2000 équivalents-habitants. Ainsi, le rythme soutenu de financement des travaux de mise en conformité des stations d'épuration et des réseaux s'est confirmé en 2010. 55 M€ ont été consacrés à la mise en conformité ERU dont 9 stations d'agglomérations de plus de 2 000 EH soumises à l'échéance du 31/12/2005, pour 5,5 M€ d'aides, et 17 opérations réseaux pour des agglomérations de plus de 2 000 EH soumises à l'échéance du 31/12/2005 pour 4,2 M€ d'aides. Le reste concerne bien entendu les agglomérations les plus importantes, dont quasiment 12 M€ sur Bordeaux Louis Fargue, mais aussi les plus modestes, celles inférieures à 2 000 EH. D'où la signature de 153 conventions ERU avec ces dernières.

L'illustration de cet effort se traduit en 2010 par la mise en fonctionnement d'importantes stations d'épuration comme celles de Langon (33), Albi (81) et Seilh (Ouest Toulouse) et la mise en chantier d'ouvrages de traitement de grosse capacité comme la station Louis Fargues de Bordeaux ou Lacanau (33).

La planification de l'effort financier consacré à ERU a abouti à la signature de plus de 150 conventions pour la mise en conformité des agglomérations de 200 à 2 000 EH, confirmant ainsi le soutien de l'Agence aux collectivités retardataires du bassin mis en place dès 2007. Les conventions signées pour la mise en conformité des agglos de 200/2000EH ne sont cependant pas des engagements d'AP, mais fixent un échéancier d'engagement de travaux et donc de présentation préalable de dossier par le maître d'ouvrage.

Résultat : 16 stations restent à mettre en conformité en application des conventions qu'elles ont signées avec l'Agence

Les marges de progrès du 9e programme pour la pollution des entreprises et de l'artisanat contre les pollutions toxiques et les pollutions dispersées.

L'Agence entend adapter son organisation et ses modes d'interventions pour répondre à la multiplicité des acteurs dans ce domaine.

En 2010, l'Agence a développé son **partenariat avec les animateurs locaux** (organismes consulaires et syndicats professionnels) sur 20 départements du bassin pour travailler à la réduction des pollutions toxiques et des pollutions dispersées d'origine artisanale.

L'objectif est double :

- améliorer le taux de collecte des DTQD vers des filières autorisées,
- faire adhérer artisans et PME à une gestion environnementale de leurs activités.

L'augmentation régulière du nombre de producteurs aidés par l'Agence indique que de plus en plus d'artisans et d'entrepreneurs sont sensibilisés à la gestion de leurs déchets. Les objectifs annuels de collecte (6260 tonnes en 2010) sont atteints à l'échelle du bassin et pour la quasi totalité des départements.

Dans un souci d'amélioration de l'efficacité environnementale de l'action, il est apparu nécessaire dès 2009 de **prioriser l'animation sur des territoires à enjeux**. Les premiers secteurs identifiés sont les grandes agglomérations. À terme, ils pourront être élargis aux territoires prioritaires du programme de mesures du SDAGE.

Afin de contribuer à réduire et/ou diminuer le rejet de substances dangereuses dans les réseaux, **l'Agence a mis en place un nouveau dispositif d'aide pour aider les collectivités et entreprises à mettre en œuvre des conventions de déversement**.

Le partenariat signé avec l'association des entreprises du bassin Adour Garonne (ADEBAG) pour une durée de 3 ans (2008-2010) permet de développer et d'améliorer la participation des réseaux d'entreprises à l'élaboration des politiques publiques au sein de l'Agence.

L'ADEBAG assure le relais et la représentation des industriels dans les commissions territoriales pour débattre des actions du SDAGE et du programme de mesures.

Elle renforcera son partenariat avec les DRIRE et l'ADEME. Elle favorisera le partage d'expérience entre acteurs afin d'obtenir un effet d'entraînement.

Elle orientera progressivement son action en fonction des priorités locales dégagées par le Programme de Mesures, notamment pour l'élimination ou la réduction des substances dangereuses

Avenant Grenelle de l'environnement

Concernant les substances dangereuses ou prioritaires, l'Agence :

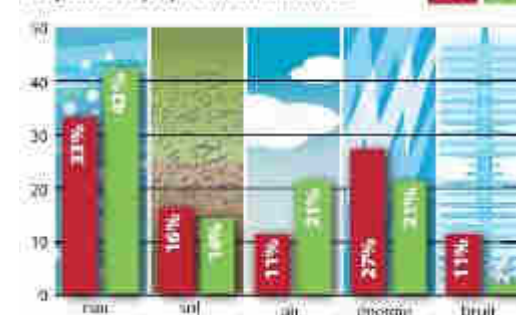
- évaluera les pressions (rejets industriels, STEP, ...)
- participera au financement, dans le cadre du PNAR (Programme National d'Action et de Réduction de substances dangereuses), des opérations recensées, selon un calendrier à définir au niveau du bassin.

En 2010, cette collaboration a permis de préciser l'analyse de l'impact de la crise économique sur les investissements environnementaux des entreprises du bassin, débutée en 2009.

Pourcentage des entreprises du secteur ayant subi une décroissance de CA entre 2008 et 2009



Fréquence des projets environnementaux



L'Agence a poursuivi sa collaboration avec les services de l'Etat, en particulier les DREAL de bassin. Des échanges réguliers permettent aux différents organismes d'État d'harmoniser les politiques d'intervention dans le domaine de la protection de la ressource en eau. En 2010, des actions communes ont été engagées pour contribuer à la déclinaison du programme de mesures du SDAGE et pour accompagner les dispositifs réglementaires de la LEMA : classements L214-17 des cours d'eau, débits réservés, mise en place des organismes uniques, plans d'actions sur les captages Grenelle.

Dans le cadre de l'action de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau (3RSDE), l'Agence a accompagné financièrement les industriels concernés en 2010 par la réalisation de la phase de surveillance initiale des rejets de substances dangereuses.

Près de 160 établissements industriels ont bénéficié d'une aide à ce titre.

Par ailleurs, l'Agence a contribué à la mise en place de partenariats avec les branches industrielles concernées par l'action RSDE. L'objectif est de réaliser des études de branches pour définir les actions envisageables pour réduire, voire supprimer les rejets de ces substances. Les résultats de ces travaux ont vocation à aider les industriels pour la réalisation des études technico-économiques demandées par la circulaire du 5 janvier 2009 sur les possibilités de réduction des substances dans ses rejets. Ils permettront ainsi de mutualiser les connaissances et de diminuer les coûts de ces études. L'Agence assure elle-même le pilotage des études pour les branches industrielles de la papeterie, du cuir et du textile.

La présence de produits phytosanitaires est constatée dans près de 50 % des points de mesure du bassin, avec des impacts notamment pour la production d'eau potable.

L'Agence s'efforcera de progresser dans la recherche de cohérence des politiques publiques (agriculture, santé, aménagement du territoire,...), la lisibilité des aides publiques aux exploitants agricoles (locales, nationales et européennes) dans chaque région. La mesure et l'affichage de résultats, la mise en relation entre les actions conduites et l'évolution de l'état des milieux, l'analyse coût/efficacité de ses interventions, auront aussi pour effet d'encourager les acteurs impliqués.

Avenant Grenelle de l'environnement

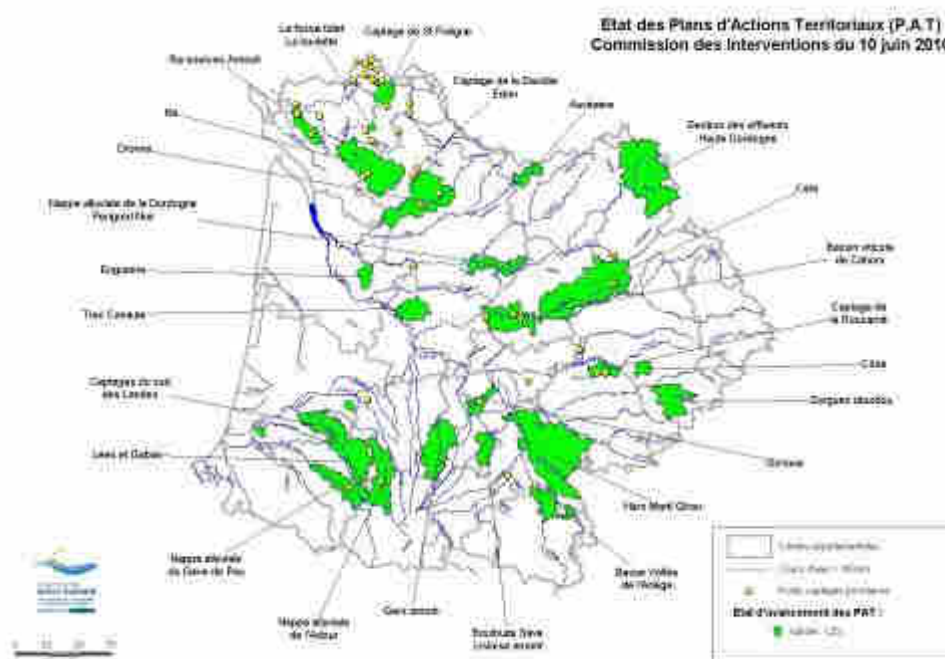
L'agence développera une politique locale de contractualisation en faveur de la réduction des usages non agricoles des produits phytosanitaires. Outre la contractualisation avec les grandes collectivités territoriales, et par déclinaison locale de la politique nationale de contractualisation avec les grands aménageurs, l'Agence conventionnera avec les délégations territoriales des Voies Navigables de France (VNF) et la Société Nationale de Chemins de fer Français (SNCF) sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

En application du plan « Ecophyto 2018 » et en cohérence avec les actions de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) à ce sujet, l'Agence financera des actions exemplaires de lutte contre les pollutions par les produits phytosanitaires (expérimentations, démonstrations de systèmes économes en intrants, ...) au niveau local dans les zones non agricoles, en particulier sur les masses d'eau les plus sensibles.

L'agence mettra en œuvre un programme d'action visant à la couverture automnale totale des sols dans

En 2010, la mise en œuvre des actions prévues dans les plans d'actions territoriaux (PAT) a mobilisé l'essentiel des moyens financiers de l'Agence dans la lutte contre les pollutions diffuses. Au 31 décembre 2010, **25 plans d'action étaient validés par le conseil d'administration de l'Agence.**

18 de ces PAT ont pour enjeu prioritaire la protection de la ressource en eau potable vis-à-vis des pollutions par les nitrates, les pesticides ou les microorganismes pathogènes issus de l'agriculture, ainsi que, pour les pesticides, des utilisations non agricoles. La majorité de ces territoires concernent des captages identifiés comme prioritaires au sens du Grenelle de l'environnement. **19 des 57 captages prioritaires « Grenelle » sont en effet couverts par un PAT.** Des diagnostics de territoire ont été lancés sur 23 aires d'alimentation de ces captages et devraient se concrétiser rapidement sous forme de PAT.



En 2010, 2 nouveaux PAT ont été mis en œuvre sur d'autres enjeux que l'eau potable mais liés à l'atteinte des objectifs de la directive cadre sur l'eau : on citera notamment le territoire du Cône (12),

les aires d'alimentation des captages prioritaires au titre d'une pollution par les nitrates, notamment par l'attribution d'aides hors zones vulnérables et par des opérations d'animation en zones vulnérables

dont l'atteinte du bon état en 2015 est conditionnée à la diminution de multiples pressions agricoles de faible importance, mais dont le cumul dégrade la masse d'eau en mauvais état.

4,43 M€ ont été consacrés à la mise en œuvre des PAT en 2010, soit 37 % de plus qu'en 2009. Ce montant d'aide ne prend pas en compte les mesures agro environnementales qui ont été contractualisées en 2010 par les agriculteurs de ces territoires. En effet, les dossiers, qui sont estimés à un montant d'aide de 1 M€, n'ont pas pu être instruits en 2010 par les préfetures, guichets uniques. Ils seront donc engagés en 2011.

Les mesures agri environnementales, comme les autres aides directes aux agriculteurs, ont enfin pris en 2010 une certaine envergure, après 3 ans d'échec sur notre bassin.

On peut mettre ce relatif engouement au crédit des opérations de sensibilisation et conseil, ainsi que de l'accompagnement des agriculteurs développé par les structures agricoles dans les PAT. La dynamique s'installe sur ces territoires, même si elle reste modeste et toujours en décalage important par rapport aux prévisions initiales. Les raisons de ce décalage restent les mêmes (lourdeur des procédures du PDRH, mesures volontaires jugées peu incitatives, ... etc.)

Concernant les investissements financés dans le cadre du Plan Végétal Environnement, on peut noter en 2010 une augmentation importante du nombre de dossiers, dans les PAT notamment.

Cette augmentation, qui est aussi liée au succès de l'animation, a été poussée par une augmentation des taux de financement des équipements de lutte contre la pollution phytosanitaire au siège d'exploitation.

Le développement de l'agriculture biologique (AB) a connu un essor particulier sur notre bassin en 2010.

L'Agence a accompagné cet essor en s'engageant, dans le cadre de la révision de son 9^e programme d'intervention, à financer la conversion des agriculteurs vers l'agriculture biologique dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable. Les dossiers n'ont malheureusement pas pu être engagés en 2010 pour les mêmes raisons que précédemment, mais l'aide de l'Agence dans ce domaine est attendue à la hauteur de 4 M€ environ.

Les liens entre l'Agence et les structures impliquées dans l'AB se sont développés en 2010, notamment par la mise en œuvre de programmes de transfert des techniques de la bio vers l'agriculture conventionnelle. De même, dans les PAT, les acteurs locaux de l'AB ont été mieux impliqués.

Le programme d'expérimentation et de sensibilisation à la modification des systèmes de culture actuels vers des systèmes économes en intrants a été étendu à l'ensemble du bassin à partir de

En outre, l'Agence mettra en place, en concertation avec les autorités nationales et locales concernées, des outils d'aide à la conversion à l'agriculture biologique

l'exemple de la région Poitou-Charentes. Ce programme, porté par les chambres régionales d'agriculture et l'école d'ingénieurs de Purpan, revêt une importance particulière étant donné la nécessité de disposer d'éléments techniques et économiques concrets pour inciter à la modification des pratiques des agriculteurs.

Du point de vue financier, ce sont au total 5,27 M€ qui ont été engagés par l'Agence sur la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole, soit une augmentation de 31 % par rapport à 2009.

*Indicateurs : Lutte contre les pollutions diffuses
Montant des aides engagées*

Résultat : 5,27 M€ engagés (Objectif 2010 : 12 M€)

*Superficies concernées par les mesures agro-
environnementales engagées par l'Agence*

Résultat : 1634 ha (Objectif 2010 : 1000 ha)

*Nombre d'exploitations ayant bénéficié d'une aide de
l'agence dans le cadre du plan végétal environnement*

Résultat : 312 exploitations (Objectif 2010 : 200)

Distribuer une eau potable exempte de tout risque pour la santé publique reste une priorité en Adour-Garonne, avec environ 5 800 captages et encore 220 000 habitants permanents alimentés par une eau sans désinfection.

L'objectif du 9e programme est d'abord la mise en conformité de l'existant, la rationalisation et l'amélioration de la gestion de l'approvisionnement en eau potable, en particulier dans les zones de montagne, l'amélioration de la qualité des eaux brutes par des actions coordonnées de bassin versant. L'information des usagers et des maîtres d'ouvrages, notamment grâce à l'observatoire du prix de l'eau potable, est à développer en y intégrant des éléments relatifs à la qualité des services.

La protection des ressources en eau potable a continué de progresser significativement durant l'année 2010. Les "débits protégés" représentent plus de 70 % (données SISE-EAUX avril 2010 - Ministère de la Santé, DDASS). L'effort est à poursuivre en particulier en région Midi-Pyrénées où le taux n'est que de 62%. Certains départements sont particulièrement en retard (L'Ariège, le Gers et les Hautes Pyrénées).

L'Agence lancera début 2011 une étude sur les prix de l'eau 2009 et 2010, comportant un volet sur les différents facteurs influençant le prix (zonages spécifiques du SDAGE). Ses conclusions serviront à la préparation du 10^e programme d'intervention et permettront d'alimenter la réflexion sur l'organisation des services publics eau et assainissement dans les collectivités locales.

Avenant Grenelle de l'environnement

Pour satisfaire l'objectif national de protection d'ici 2012 des 500 captages les plus menacés, et mobiliser les acteurs locaux, l'Agence participera à :

- la définition de ces captages
- la délimitation des aires d'alimentation de ces captages
- l'élaboration des programmes d'actions
- le financement de ces actions à un taux attractif (incluant les études, l'animation et l'évaluation de ces actions)

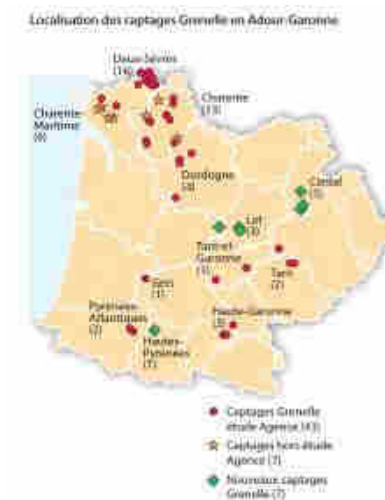
Les 57 captages Grenelle ont désormais une AAC définie.

La démarche sera étendue aux 9 captages stratégiques du SDAGE.

A la demande de la DREAL de Bassin, l'Agence a pris la maîtrise d'ouvrage de la réalisation de la délimitation de l'aire d'alimentation puis de la cartographie de la vulnérabilité pour les 50 captages Grenelle (7 captages en Poitou Charentes avaient une AAC déjà définie dans le cadre d'un programme appelé Re Sources). Cette étude s'est déroulée en deux temps (43 captages puis 7 captages) compte tenu de l'identification en deux "jets" des captages Grenelle. L'Agence y a consacré 1,2 M€ à cette étude qui a duré 8 mois.

Cette étude s'est basée sur la méthodologie du BRGM en ce qui concerne les eaux souterraines et a permis de développer une méthodologie pour la cartographie de la vulnérabilité en eaux superficielles.

En 2010, nous avons en outre été sollicité par le DREAL de bassin puis par la DDT 12 pour réaliser le même type d'étude (délimitation AAC + carto de la vulnérabilité) sur les captages stratégiques hors Grenelle (9 captages). (Montant de l'étude 0,26 M€)



<p>Indicateur : Conformité des eaux brutes pour l'eau potable Montant des aides attribuées : 53 M€ d'aides d'ici 2012</p>	<p>Résultat : 39 M€ d'aides (cumul 2007-2010) (Objectif 2010 : 39 M€)</p>
<p>Indicateurs Grenelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de captages "Grenelle" pour lesquels une zone de protection a fait l'objet d'une délimitation - Nombre de captages "Grenelle" pour lesquels un "programme d'action" a fait l'objet d'une validation - Nombre de captages "Grenelle" pour lesquels au moins une demande de MAE découlant du programme d'action a été déposée - Montant d'AP consacrées à l'agriculture biologique (conversion, maintien etc.) en M€ 	<p>57 soit 100% des captages prioritaires</p> <p>19 soit 33%</p> <p>19, soit 33%</p>
	<p>0,03 M€ en 2010 pour un objectif de 3 M€ (Les dossiers d'aide à la conversion à l'AB déposés par les agriculteurs au 15 mai 2010 en préfecture ne sont à ce jour (début janvier 2011) toujours pas instruits par les services de l'Etat. L'aide de l'Agence n'a donc pas pu être engagée pour l'instant. Les estimations des DRAAF portent le montant d'aide agence attendu à plus de 4 M€ sur l'ensemble du Bassin. Le montant d'aide indiqué porte sur des opérations générales de communication sur les techniques bio.)</p>

B

Assurer l'équilibre entre la ressource et les utilisations rationnelles de l'eau

Les débits minimum d'étiage des rivières, définis en 1996 dans le SDAGE, ne sont pas assez respectés. L'eau manque en été dans la Charente, l'Adour, la Garonne, le Tarn, l'Aveyron, ... manque qui apparaît de plus en plus en automne, voire en hiver. Les besoins évoluent, pour l'eau potable avec l'augmentation de population et du tourisme. Ils évoluent aussi pour l'irrigation qui, malgré une stabilité des surfaces, manifeste une variation forte de la demande en eau selon les conditions climatiques.

Il faut donc poursuivre les négociations locales dans les SAGE et les plans de gestion des étiages, sur le partage de l'eau et sur les solutions accessibles.

Il faut économiser l'eau, potable ou non : généraliser les moyens de comptage, gérer collectivement, diminuer les fuites des réseaux d'eau potable ou d'irrigation, adopter des procédés économes en agriculture comme dans l'industrie, réutiliser les eaux pluviales ou usées, ...

Contre la pénurie d'eau, l'Agence continuera de promouvoir les économies d'eau et une gestion durable, collective et solidaire des ressources, dans une démarche prospective qui prend en compte les changements globaux : changement climatique, évolution des productions agricoles, développement démographique, ...

Ces démarches requièrent toujours davantage de recherche finalisée, de formation/développement, ainsi que de partage des connaissances et des enjeux à long terme.

L'Agence amplifiera sa collaboration avec les services de l'Etat, l'ONEMA, les collectivités locales et les EPTB, pour valoriser ces acquis et partager les analyses coût/efficacité. Elle veillera à renforcer la transparence des décisions publiques qui la concernent, tant auprès des usagers, des associations, que du public.

Pour promouvoir les économies d'eau sur le bassin Adour-Garonne, l'Agence finance des opérations pour limiter la consommation en eau

Elle poursuit son accompagnement à un taux relativement important dans le domaine des économies d'eau à travers le financement d'études diagnostic de réseaux d'eau potable, d'audit de patrimoine, de mise en place de compteurs de prélèvement de la ressource et d'actions de sensibilisation aux économies d'eau.

Elle accompagne, depuis 3 ans, un projet de recherche et de développement CASDAR-eau, pour améliorer la connaissance et agir sur l'efficacité de la gestion de la ressource des collectifs d'irrigation du bassin. Ce programme se terminant en 2010, une restitution des résultats auprès des partenaires techniques et financiers est à prévoir en 2011.

Elle a organisé en juin 2010 un séminaire technique pour promouvoir les analyses coût-avantage dans les décisions sur les ressources en eau rassemblant les experts du bassin et hors bassin en vue de créer un réseau d'échanges sur ce thème fondamental pour aider à la décision publique.

Etude prospective sur l'avenir de la Garonne

Suivant les orientations du comité de bassin en mai 2008, l'Agence a lancé **une étude prospective sur le bassin sensible de la Garonne** pour analyser les grandes tendances du changement climatique, de l'évolution de la demande en eau et évaluer les incidences futures sur la gestion de la ressource en eau.

Zone d'étude, bassin hydrographique Garonne et deux SAGE*



* SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Indicateur : Retenues Nouveaux volumes stockés pour le soutien des étiages
Cible : + 66 Mm3 de réserves financées d'ici 2012 Résultat : + 63 Mm3 financés
(objectif 2010 : + 61 Mm3)

Les études prévisionnistes montrent nettement les risques de réduction des stocks neigeux et la concentration des pluies dans le temps. Il faut donc augmenter les ressources disponibles à l'étiage (sols, sous-sol, milieux, retenues) pour garantir la production d'eau potable, réalimenter les cours d'eau, comme pour sécuriser l'irrigation.

L'Agence continuera d'œuvrer pour l'optimisation des capacités de soutien d'étiage à partir des réserves existantes, comme par la réalisation de grands ouvrages structurants prévus dans les SAGE ou les plans de gestion des étiages et gérés à l'échelle des bassins déficitaires, en développant les consultations et les partenariats nécessaires.

Elle encouragera une gestion optimisée des réserves de soutien d'étiage.

Elle apportera un fort soutien au Plan Garonne.

Avenant Grenelle de l'environnement

Pour adapter les prélèvements aux ressources et gérer la rareté de l'eau, d'ici fin 2009 l'Agence engagera la réalisation de programmes d'études dans les zones en déficit structurel sur les volumes disponibles. Elle mettra en place les aides nécessaires à l'émergence et / ou au maintien de structures candidates à la mission d'organisme unique pour gérer ces volumes disponibles.

Les aides à la création de ressources seront conditionnées à la gestion de ces ressources par un organisme unique dans les zones en déficit structurel, et notamment dans les zones de répartition des eaux.

L'Agence a engagé 2,7 M€ en 2010 pour la mise à disposition de plus de 60 Mm³ depuis les ouvrages existants, en majorité à vocation hydroélectrique. D'autre part, elle a engagé 10 études de faisabilité de sites de stockage sur le bassin conformément aux orientations prises dans le cadre des plans de gestion des étiages. L'ensemble des volumes mobilisés pour le soutien d'étiage depuis les réserves existantes à vocation hydroélectrique s'élève à 160 Mm³.

L'année 2010 a été marquée par les concertations locales afin de finaliser les volumes prélevables sur 150 bassins élémentaires.

La concertation devrait s'achever en mars 2011 et les volumes prélevables définitifs devraient être diffusés après les élections cantonales et l'appel à candidature des organismes uniques en avril 2011.

L'Agence a lancé en 2010, avec la DRAAF et la DREAL de Bassin, **une étude sur l'impact socio-économique de la révision des autorisations de prélèvement en eau pour l'irrigation, dans le cadre de la mise en place des organismes uniques**. L'étude doit déboucher sur des propositions de mesures d'accompagnement des exploitations les plus impactées.

Suite à la circulaire du 3 août 2010 relative à la résorption des déficits quantitatifs, le conseil d'administration de l'Agence a délibéré le 26 octobre et **modifié la ligne d'intervention des aides afin de faciliter l'accompagnement à la mise en place des organismes uniques sur le bassin par :**

- des aides plus incitatives pour la création de nouvelles réserves en eau,
- des aides à la reconversion des systèmes irrigués dans le cadre du PDRH (limitation de l'irrigation).

Les taux incitatifs de l'Agence n'ont pas pour objectif d'accélérer le calendrier de mise en œuvre de la réforme mais de faciliter et limiter son impact.

L'agence conditionnera les aides aux collectivités pour l'alimentation en eau potable (réseaux, installation de traitements, ...) à la production d'un inventaire du patrimoine et au respect d'un niveau de performance minimal (rendement, perte linéaire, ..)

Les discussions concernant les modifications des interventions de l'Agence pour accompagner la mise en place des inventaires patrimoniaux OU afin de mieux connaître les nouveaux besoins d'aide dans ce domaine se feront dans le cadre des réflexions liées à l'élaboration du 10^e programme. En ce qui concerne les réseaux d'eau potable, le doublement de la redevance Agence est prévu par la loi en cas de non atteinte d'un niveau de rendement. Ce nouveau dispositif ne pourra être mis en œuvre, au plus tôt, qu'en 2012, faute d'un décret d'application.

C

Restaurer l'équilibre des espaces fluviaux et des milieux aquatiques

Beaucoup de rivières souffrent d'une morphologie et d'un régime des eaux dégradés. Les zones humides continuent à disparaître. La bio diversité est menacée.

En particulier, un compromis doit être trouvé au niveau du Bassin entre le développement de l'énergie hydroélectrique et la préservation des milieux aquatiques.

L'Agence développera la contractualisation avec les maîtres d'ouvrages locaux (syndicats de communes), les Départements, les conservatoires régionaux d'espaces naturels, les associations compétentes... ainsi que la formation et l'échange d'expérience entre acteurs locaux, élus et techniciens. Elle mobilisera des financements importants pour développer et assister les relais techniques de terrain pour les rivières (CATER) et zones humides (CATZH).

Elle s'engagera dans un partenariat plus opérationnel avec les DREAL et l'ONEMA, sur les milieux et la biodiversité notamment dans le cadre du Plan Garonne. Il s'agit d'ouvrir les axes fluviaux aux migrateurs, d'améliorer les conditions de reproduction et de développement des poissons, mais aussi de soutenir la bio diversité dans les zones humides et

Le partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels et des paysages d'Auvergne a été concrétisé par la signature d'une convention.

Acquérir les zones humides pour mieux les protéger

Pour contribuer à atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement et préserver au niveau national 20 000 ha de zones humides via leur acquisition par des collectivités publiques, l'Agence a lancé en novembre 2009 un appel à projets pour soutenir et valoriser une dizaine d'initiatives pilotes en vue de protéger les zones humides grâce à la mobilisation de l'outil foncier. Treize projets ont été retenus ; ils pourraient représenter à terme près de 900 ha de zones humides préservées, dont 600 ha acquis. Leur mise en œuvre sera effective début 2011.

2010, année internationale de la biodiversité...

Deux manifestations labellisées "Année internationale de la biodiversité" ont été organisées sur le bassin par l'Agence.

milieux littoraux.

L'Agence participera à la prévention des inondations, en aidant en priorité les interventions qui prennent en compte la préservation ou la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques : entretien adapté des cours d'eau, reconquête des champs d'expansion des crues.

Elle participera, au côté de la DREAL de bassin, à la préparation d'un cadre pour l'action publique visant à rendre compatible la préservation des milieux et les objectifs énergétiques. Elle mettra à disposition un fonds de connaissances sur les enjeux respectifs, et contribuera à l'élaboration d'outils d'évaluation des différentes options. Parallèlement, des études, expérimentations, et opérations pilotes, viseront à faire émerger les solutions les moins dommageables pour les milieux aquatiques. Il s'agit de changements dans les modes de gestion des ouvrages hydroélectriques (cas du « défi » éclusées), mais aussi de solutions de plus long terme visant à optimiser la production énergétique dans des conditions environnementales fixées : recherche de scénarios « gagnant – gagnant », au contraire de la situation actuelle.

Avenant Grenelle de l'environnement

L'agence favorisera l'émergence des nouveaux maîtres d'ouvrages pour l'entretien et la restauration des milieux aquatiques superficiels, notamment parmi les collectivités territoriales et les établissements publics territoriaux de bassin.

A cette fin, l'Agence s'engage, en liaison avec les acteurs du bassin concernés, à mener une politique accrue d'acquisition des zones humides, selon des priorités définies au niveau du bassin. Elle soutiendra financièrement l'acquisition de zones humides par des maîtres d'ouvrages locaux, et notamment par le



bon état écologique, sont de nouveau ouverts à la libre circulation des poissons. Au programme notamment, une visite des sites stratégiques qui ont permis la réouverture de la rivière à la migration.

- **Courant d'Huchet : biodiversité et développement des territoires**

L'Agence a organisé le 9 septembre une journée sur la réserve naturelle du courant de Huchet, qui relie le lac de Léon à l'océan (site classé en 1932, réserve naturelle en 1981).

Il est, à ce jour, le seul cours d'eau du golfe de Gascogne dont l'embouchure n'a pas été stabilisée par des travaux d'endiguement. La mise en réserve naturelle de cet espace d'environ 617 ha avait pour objectif de conserver un site unique et de limiter les actions anthropiques ainsi que le développement touristique. Élus, gestionnaires de zones humides, syndicats de rivière, services de l'État, associations de protection de la nature, chambres consulaires, EPTB ont partagé cette journée entre des exposés techniques et des visites, avec la descente du courant et la visite des marais.



En 2010, 2 nouvelles cellules d'animation territoriale et de conseils aux gestionnaires de zones humides ont vu le jour : sur le bassin du Célé (Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé) et sur le secteur Cère, Bave et Mamoul (ADASEA du Lot): 13 cellules sont donc opérationnelles sur cette thématique. Globalement, 579 gestionnaires adhèrent à ces cellules pour une surface de zones humides gérées de près de 5 000 ha.

conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL), avec lequel l'Agence passera une convention. Elle pourra également, le cas échéant, se porter acquéreur dans de telles zones.

L'agence développera, avec les acteurs du bassin (Etat et ses établissements publics, Collectivités territoriales, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ...) et l'ONEMA, la mise à disposition d'une capacité d'expertise, interne ou externe, pour répondre aux demandes des maîtres d'ouvrage et / ou des maîtres d'œuvre dans les domaines juridique, technique, administratif et financier.

Pour restaurer les continuités des écosystèmes d'eau douce, l'Agence s'engagera à :
participer à l'identification, avec les services concernés, des obstacles les plus problématiques à la continuité écologique,
mobiliser les maîtres d'ouvrage existants ou nouveaux, financer les travaux de franchissabilité, assurer si nécessaire la maîtrise d'ouvrage sur les sites orphelins.

Indicateur : Milieux aquatiques et zones humides

Linéaire de berges restauré ou entretenu avec l'aide de l'Agence (en km)

Résultat 2010 : **8 200 km** de berges de rivières (objectif 2010 : 7 800 km)

Superficie de zones humides ayant bénéficié d'une aide de l'Agence au titre de leur entretien ou de leur restauration

Résultat 2010 : **14 430 ha** de zones humides (objectif 2010 : 15 640 ha)

Indicateurs Grenelle :

- Nombre d'hectares de zones humides acquis avec une aide de l'agence

158 ha acquis avec l'aide de l'Agence en 2010

- Nombre d'ouvrages aidés au cours de l'année en vue d'être rendus franchissables

19 interventions sur des ouvrages dont 5 arasements

4

Financer les défis dans le cadre d'une gestion performante et équilibrée

A

Conjuguer l'efficacité et la solidarité dans les redevances

La mise en œuvre des nouvelles redevances devrait être l'occasion d'un débat, en 2007, sur les grands équilibres entre prélèvement et pollution et entre usagers. Des incertitudes demeureront jusqu'à la mise en œuvre 2008-2009 pour connaître le niveau d'ajustement entre les ressources financières et les besoins du programme. La révision du 9e programme en 2009 permettra d'apporter les corrections nécessaires.

L'Agence se situe dans une dynamique d'amélioration progressive de l'information de tous les acteurs et de meilleure compréhension des enjeux sur les redevances :

- le poids relatif des redevances ne peut à lui seul infléchir le comportement des usagers ; c'est le couplage aides/redevances, donc leur cohérence, qui peut produire l'effet déclencheur ;
- l'équité de traitement ne doit pas être poussée au point de perdre toute lisibilité (zones et modulations trop nombreuses), qui se traduirait également par une impression d'opacité suspecte ;
- la gestion performante de ces redevances implique une analyse intégrant les coûts de mise en œuvre et l'efficacité financière ; en ce sens, on s'efforcera de mettre à profit les possibilités de simplification ouvertes par la loi sur l'eau (LEMA).

Les débats seront préparés dans le but de répartir la pression fiscale entre redevances, au regard de l'évolution des domaines d'intervention, et entre

L'année 2010 a été la deuxième année de fonctionnement des redevances suivant les modalités instaurées par la LEMA. Toutefois ce domaine est toujours en évolution. Les différentes lois de finances ont rendu nécessaires de nouvelles adaptations. Le retour d'expérience de l'année 2009 a néanmoins permis de mieux cerner les nouvelles redevances aussi bien pour les agences que pour les contribuables concernés.

Le nouvel élément marquant à prendre en considération se trouve dans la **mutualisation de certaines redevances**, qui a nécessité en 2010 un travail important de préparation, pour une mise en œuvre dès l'activité 2011 pour les redevances pollutions diffuses et protection des milieux aquatiques. Cette mutualisation sera rendue opérationnelle dès 2011 pour la perception des acomptes au titre de la redevance pour pollutions diffuses.

Tout ceci nécessite un travail d'adaptation permanent des équipes redevances dont le travail a permis de **clôturer la campagne fin 2010 en avance sur le calendrier de travail et avec une réalisation à 102% des prévisions.**

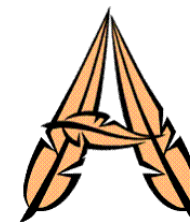
redevables, au regard de la pression qu'ils exercent sur le milieu, mais en prenant en compte leur capacité contributive.

L'Agence s'engage en 2007 pour la mise en œuvre des nouvelles redevances dès 2008 : adaptation du système d'information et de gestion, évolution des applications informatiques, évolution technologique (internet/Java), information des redevables,... La gestion des redevances représente également une source importante d'information ; le nouveau système devra donc être construit en recherchant une certaine continuité.

L'Agence participera à la démarche commune aux 6 agences, qui vise à harmoniser et à moderniser l'interface avec les redevables, dans le but d'améliorer la lisibilité et avec une perspective de télé-déclaration, puis de télé services. Les investissements correspondants (temps, moyens) devront être proportionnés en considérant que le dispositif de redevances pourra être stabilisé en 2009.

Enfin, l'objectif de maîtrise de la pression fiscale, clairement affiché dans le 9e programme (+ 3%/an), impliquera un pilotage de gestion à partir des prévisions de recettes, conduisant à des ajustements des dépenses (régimes d'aides, priorités).

Outre ces évolutions, il faut noter également la **mise en exploitation en janvier 2010 du nouvel outil informatique de calcul de l'ensemble des redevances (ARAMIS)** pour les agences Artois Picardie, Loire Bretagne et Adour Garonne conformément au calendrier prévisionnel de développement. La campagne 2009 a été traitée avec ce nouvel outil que les équipes ont dû s'approprier, fournissant là encore un investissement important. Des évolutions ou le développement de nouvelles fonctionnalités visant à améliorer et enrichir cet outil ont eu lieu en 2010 et se poursuivront en 2011. L'Agence Rhin Meuse devrait rejoindre en 2011 le groupe des agences ARAMIS.



Conformément aux prévisions, **le portail de téléservices, commun aux 6 agences, a été ouvert début 2010 pour l'ensemble des redevances.**



Le taux de télédéclaration a été de 12% des dossiers représentant près de 23% des montants de redevances 2009. Ceci représente une progression de près de 8% par rapport à l'année précédente.

B

Conjuguer l'efficacité et la solidarité dans l'attribution des aides

Le caractère rural du bassin (4 500 des 6 917 communes ont moins de 500 habitants) donne toute son importance à la solidarité vers le rural.

Conformément à l'objectif fixé par la loi sur l'eau, 160 M€ d'aides spécifiques seront réservées aux communes rurales au cours du 9e programme, en premier lieu destinées aux mises en conformité des installations d'assainissement (directive européenne). On poursuivra aussi les actions lancées au 8e programme tant en faveur des périmètres de protection, que des petites unités de distribution d'eau non conformes pour la microbiologie.

L'Agence poursuit son action de soutien dans le domaine de la solidarité urbain rural par l'attribution de 27 M€ de subvention aux collectivités rurales du bassin. Les investissements relatifs à l'assainissement bénéficient de 22 M€ d'aides, portant pour l'essentiel sur les enjeux prioritaires du programme de l'Agence, le respect de la DERU et de la DCE.

la situation est très contrastée sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne. La recherche d'éventuels désengagements des départements des politiques "eau" est à rechercher dans les effets de la réforme de la fiscalité des collectivités territoriales, notamment par rapport à la progression des dépenses obligatoires des départements et de la dynamique des recettes fiscales issues de la réforme.

Indicateur :
Montant des aides engagées au titre de la solidarité urbain – rural

Résultat : 27 M€ engagés en 2010 (assainissement et AEP) (objectif 2010 : 29M€). Les sommes non engagées en 2010 (manque de dossiers eau potable) sont intégralement reportées sur le SUR 2011.

L'objectif visé à moyen terme est de guider les décisions d'aides par la connaissance de leur effet sur les milieux et au regard du rapport coût/efficacité. Dans le cadre de cette démarche de recherche d'efficacité, plusieurs mesures immédiates peuvent être prises pour améliorer l'efficacité des aides et la réalisation des objectifs de la DCE.

Trois objectifs intermédiaires seront poursuivis pendant cette période :
mettre en relation l'action financée et l'état du milieu concerné (adaptation du système d'information) ;
progresser dans la sélectivité et la modulation des aides en faveur des actions et des bassins versants prioritaires définis par le SDAGE et le Programme de Mesures, les SAGE, ou les plans de gestion des étiages ;
afficher et évaluer pour chaque action des résultats quantifiables, même s'ils ne sont pas exprimés en termes d'impact mesurable sur le milieu.

La révision du 9^e programme opérée en 2009 infléchit la politique d'intervention de l'Agence vers les objectifs définis dans le SDAGE et son PDM associé, afin d'augmenter ainsi la cohérence avec les priorités territoriales.

Les trois orientations de cette révision de programme sont donc :

- stratégique : se placer dans un logique de moyens et de résultats (privilégier les mesures qui contribuent à atteindre les objectifs...),
- financière : trouver un nouvel équilibre dans l'optique d'une plus grande efficacité (évaluations coût/efficacité des mesures...),
- technique : s'adapter aux nouvelles priorités assorties de résultats attendus mesurables (application de bonus pour ces priorités...).

Il faut poursuivre le développement de la contractualisation, avec les Régions, les Départements, les organismes spécialisés sur les milieux aquatiques, les organismes de recherche, afin d'obtenir une meilleure synergie et une plus grande lisibilité de l'action publique.

Au cours de ce programme, l'Agence développera la partie stratégique des contrats avec ces divers partenaires : objectifs partagés, résultats attendus, gouvernance, évaluation, information du public.

Après les protocoles signés avec les conseils généraux les années passées, l'Agence a conventionné en 2010 avec :

- Le centre national de la fonction publique territoriale,
- Les agences d'urbanisme (Toulouse, Bordeaux, Atlantique Pyrénées),
- Le SMEA 31,
- Le parc naturel régional des grands causses,
- Le BRGM,
- La communauté urbaine de Bordeaux,
- La communauté urbaine du grand Toulouse et la mairie de Toulouse,
- ...

Une ingénierie financière adaptée aux caractéristiques rurales du Bassin.

L'agence participera aux actions engagées par la direction de l'Eau dans ce domaine. La formation des personnels concernés aux principes de gestion des finances locales sera développée, afin d'engager un dialogue direct et de mieux apprécier l'effet déclencheur des aides de l'agence, associées à celles des co-financeurs.

Deux formations ont déjà été organisées en 2007 (DEXIA et SP 2000) pour familiariser les chargés d'intervention à l'analyse financière des projets des collectivités, et une action test dans le Tarn a été menée sur la modulation des aides de l'Agence en fonction de la situation financière des maîtres d'ouvrage.

C

Mieux faire comprendre aux usagers les politiques d'intervention et développer l'évaluation

Transparence : cet objectif s'est déjà traduit au cours du 8e programme par la mise en ligne sur www.eau-adour-garonne.fr des aides attribuées depuis 1999 par thème et par département. Il sera amplifié dans le souci d'améliorer la connaissance de la situation et des actions à l'œuvre dans chaque bassin versant.

L'Agence mettra progressivement en ligne des informations organisées par bassin versant, tant pour connaître l'état des eaux, que pour apprécier l'avancement des actions aidées.

Infructueux, l'appel d'offres lancé en 2010 pour la refonte du site internet de l'agence a toutefois fourni l'occasion de rédiger un meilleur cahier des charges traduisant la volonté d'une **information simplifiée, territorialisée et vivante sur ce media grand public de l'Agence.**

Mieux faire comprendre : la consultation du public de 2005 a montré le déficit d'information sur la gestion des ressources en eau. Des décisions difficiles sont à prendre face à une situation qui s'annonce de plus en plus tendue en matière de ressource, et à des actions de plus en plus collectives en matière de pollutions, plus diffuses.

De nouvelles consultations du public et des forums de l'eau dans toutes les Commissions territoriales seront réalisées en 2008, autant d'occasions d'expliquer et de faire progresser le public. A cette fin, il est notamment prévu d'utiliser le relais des CPIE.

L'Agence poursuivra également sa politique de mise à disposition d'informations sur www.eau-adour-garonne.fr, sur l'Extranet réservé aux administrateurs, par la revue « Adour-Garonne ».

Elle poursuivra également son action en matière de veille technique et de partage d'expérience entre acteurs techniques et décideurs (journées techniques, colloques,...).

Approuvés fin 2009, le **SDAGE et le PDM ont été largement diffusés**, au-delà des partenaires consultés, de même que des supports pédagogiques qui en valorisent les enjeux essentiels (plaquette "le SDAGE en quelques mots", exposition). Quoiqu'en cours de refonte, le site internet de l'Agence propose également l'accès aux textes complets.



Les éditions de l'Agence ont été complétées par une newsletter mensuelle. Environ 8000 abonnés reçoivent cette newsletter.



Notre politique d'éditions s'est renforcée avec la publication systématique d'actes des évènementiels et des documents thématiques.

La sensibilisation, l'information, l'échange d'expériences ont été au cœur de :

- 2 journées de terrain sur la biodiversité (l'une sur la continuité écologique en Corrèze, l'autre sur la conciliation d'un usage touristique et de la protection d'un milieu aquatique fragile dans les Landes (cf. 3C ci-dessus)),

- un colloque inédit sur la conciliation des politiques d'urbanisme avec les enjeux de l'eau,
 - une journée technique sur les bonnes conditions d'un raccordement industriel au réseau d'eaux usées,
 - une soirée-débat sur les enjeux de santé liés à la qualité de l'eau,
 - et plusieurs séminaires et rendez-vous techniques.



Les trophées de l'eau Adour Garonne 2010 : diversité et innovation

Pour sensibiliser le public aux enjeux de la gestion de l'eau, l'Agence promeut tous les deux ans, par la remise de trophées de l'eau, « Les Alcyons », des initiatives et des actions exemplaires qui relèvent de l'intérêt général, de la solidarité des usages, de l'exemplarité, de l'écodéveloppement, de l'innovation, de la solidarité internationale ou encore de l'éducation à l'environnement.

Ce concours a récompensé deux catégories d'actions, réalisées ou en cours, toutes exemplaires en matière de gestion et de protection de l'eau et des milieux aquatiques. Il s'adressait aux chefs d'entreprises, représentants des collectivités territoriales, exploitants agricoles, professionnels de l'éducation, associations, jeunes de moins de 20 ans..., du bassin Adour-Garonne. 91 dossiers ont été reçus (plus du double que pour la précédente édition) et 12 trophées ont été accordés pour cette 4^e édition.

Développer l'évaluation : L'agence de l'eau fait l'objet d'une pression permanente d'évaluation par le rôle et la composition de ses instances délibérantes (conseil d'administration, commission programme et finances, commission des interventions), auxquelles s'ajoutent celles du Comité de Bassin. « Fiabilité, transparence et capacité à rendre compte » sont inscrits dans les valeurs qui gouvernent sa démarche de certification Qualité. Néanmoins, ces différents éléments sont à structurer dans un dispositif d'évaluation conforme aux standards actuels, afin de permettre les comparaisons.

L'agence s'intégrera dans les cadres généraux d'évaluation des politiques publiques, qu'il s'agisse de la gestion des moyens, ou de l'évaluation environnementale des actions qu'elle réalise ou qu'elle soutient. Dans tous les cas, elle recherchera des indicateurs peu nombreux, simples et qui puissent être régulièrement tenus à jour. L'expérience montre en effet que la complexité en la matière, sous des apparences de rigueur, produit des résultats peu exploitables et des conclusions inaccessibles au public.

En outre, l'Agence considère que le premier usage de l'évaluation est sa propre orientation, au moyen de tableaux de bord et de pilotage.

La commission programme et finances a été mandatée par le conseil d'administration en juin 2010 pour conduire la démarche d'évaluation des politiques de l'Agence. **Elle est ainsi devenue la Commission Programme Finances et Evaluation**, et elle doit suivre la mise en œuvre du programme pluriannuel d'évaluation. Conformément à ce programme, **deux premières évaluations des politiques de l'Agence sont en cours de réalisation**. Il s'agit de l'évaluation de la politique d'assainissement d'une part, et de l'évaluation de la politique d'entretien et de restauration des rivières d'autre part. Ces évaluations s'intéressent de manière rétrospective à la pertinence, la cohérence et l'efficacité de ces politiques. Mais également, de manière prospective et dans la perspective du 10ème programme, elles doivent permettre d'identifier des pistes d'amélioration de manière à rendre ces politiques plus efficaces. Les résultats et les recommandations issues de ces évaluations sont attendus pour l'automne 2011.

Deux types de tableaux de bord de pilotage ont été mis en œuvre en 2010

- **Tableau de bord de pilotage de la direction générale (DG)**

Ce tableau de bord qui a vocation à assister la DG dans le pilotage de l'établissement est basé sur 8 axes de pilotage (SDAGE-PDM, aides, planification, redevances, contrôles, moyens financiers, communication et RH), et comporte 32 indicateurs (dont les 2/3 sont directement issus du système d'information de l'agence).

Il est mis à jour trimestriellement et est présenté et commenté en CODIR;

Traduisant les priorités opérationnelles de la direction générale pour l'année considérée, il a vocation à être adapté chaque année afin de refléter les priorités d'action décidées pour l'année par la direction.

- **Tableau de bord des pilotes de processus**

L'agence, certifiée ISO 9001 depuis 2009 et ISO 14001 depuis 2010, a mis à disposition de chacun de ses pilotes de processus un tableau de bord trimestriel propre à chaque processus et qui fait notamment apparaître l'état des indicateurs et du suivi des actions d'amélioration.

La pertinence et l'intérêt de ce tableau de bord ont été confirmés par les intéressés lors de la revue de processus "améliorer les performances", conduisant à pérenniser le dispositif.

5

Adapter le management aux enjeux

A

Promouvoir les ressources humaines.

Dans un contexte fortement évolutif, (nouvelle Loi sur l'eau, nouveau programme, intégration de la politique de l'eau dans d'autres politiques globales, renouvellement des générations, nouveau statut, actions multiformes engageant de plus nombreux acteurs, sur le long terme, dans une logique de résultats et d'évaluation de l'impact des politiques menées, mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, il est plus que jamais nécessaire pour l'Agence de connaître et de maîtriser les ressources et les moyens dont elle dispose et disposera dans un proche avenir, et de mettre en œuvre les politiques lui permettant d'anticiper les évolutions à venir. Ces évolutions impliquent une vision partagée par l'ensemble du personnel, à tous les niveaux de l'Agence.

L'évolution des métiers ou l'émergence de nouveaux métiers, (gestion de projet, animation des réseaux ou des territoires, accompagnement des politiques), nécessitent la mise en œuvre de politiques innovantes en matière de recrutement et de formation, assurant le maintien d'un haut niveau de compétences et d'expertise. Ces politiques doivent être fondées sur les valeurs communes, partagées par l'ensemble des personnels, à tous les niveaux de l'organisation.

Le recrutement constitue un acte de gestion planifiée, s'inscrivant soit dans une stratégie de valorisation des ressources humaines internes à l'Agence, soit dans l'acquisition de compétences nouvelles, externes.

Cette politique de recrutement sera naturellement ouverte aux valeurs de parité, de mixité

2010, continuité dans la politique de recrutement en place au sein de l'agence

La parité hommes/femmes est toujours respectée. Comme prévu dans le projet d'établissement (cf. 5B ci-dessous), il y a eu un renforcement des délégations avec 8 recrutements sur des postes d'interventions (chargé d'interventions et assistants d'interventions), et sur trois thématiques prioritaires : littoral, captages Grenelle et montagne.

Il y a donc un renforcement des effectifs vers des postes techniques et dans les délégations et moins de postes fonctionnels.

D'importantes mobilités internes sur 2010

Il s'agit de mobilités fonctionnelles correspondant à des changements de postes, métiers engendrant également des mobilités géographiques mais pour la plupart sans changement de catégorie (pour des raisons statutaires ; les agents ne remplissant pas les conditions requises et sont donc dans l'obligation d'être nommés faisant fonction).

Le statut des personnels des agences de l'eau et le décompte dans nos effectifs des personnels mis à disposition restent les deux raisons principales qui empêchent les mobilités.

professionnelle (origine de recrutement, âge, ...), et d'égalité sociale.

La formation constituera le second pilier de la stratégie de l'Agence, permettant d'accompagner :

- l'évolution des métiers aux changements techniques et organisationnels,
- le développement des compétences existantes,
- l'acquisition de compétences nouvelles,
- l'évolution et la valorisation professionnelle des agents.

Un plan de formation toujours en action avec des évolutions notamment l'intégration des enjeux et problématiques du projet d'établissement

Des formations ont été organisées afin de **développer l'expertise technique** dans le domaine de la politique de l'eau :

- formations métiers autour de l'expertise technique
- maîtrise du contexte réglementaire
- développement de notre compétence territoriale
- intégration dans la préparation de nos projets des impacts économiques et sociaux utilisation des outils d'aides à la décision

77 % du personnel a suivi une action de formation en 2010, sur environ 3 jours de formation par agent. Les catégories formées majoritairement sont la catégorie II avec 41 % des agents formés, la catégorie I avec 27 % des agents formés et la catégorie III avec 19 % des agents formés.

Les grands thèmes de formation :

- formations techniques : 31,75 % du personnel formé sur la métrologie, l'hydro-écologie, les milieux aquatiques ...
- formation micro-informatique : 20,24 % du personnel formé, pour valoriser et mieux exploiter nos logiciels et leurs données, elles regroupent les formations eudonet, access, infocentre, excel, mapinfo
- formation sciences humaines : 13,54 % du personnel formé, ces formations sont essentiellement des formations à la communication écrite, orale, aux techniques d'argumentation et de négociation, à la conduite de réunion ...

L'ensemble des formations a été organisé autour de la transversalité et du territoire.

Par ailleurs, pour **développer des compétences managériales** dans l'encadrement des équipes ou de projets, des formations ont également été proposées.

Enfin, le **développement des compétences** a été soutenu par le biais de 2 actions dans le cadre de la formation diplômante ou qualifiante et 5 dossiers instruits dans le cadre du dispositif DIF.

La formation tient compte des objectifs de :

- mutualisation, en organisant des formations inter-agence, notamment sur l'achat public durable, en participant aux réunions en inter-agences sur la mutualisation,

Le partage de valeurs communes, identifiées dans le cadre de la démarche de management de la qualité, constitue l'élément fédérateur de la démarche de valorisation des ressources humaines, au sein de l'Agence. Ces valeurs s'expriment notamment au travers de la Charte du management, et de l'engagement fort du Comité de Direction d'en promouvoir la mise en oeuvre.

La mise en place de ces axes de valorisation de la ressource humaine au sein de l'Agence, s'appuiera sur les dispositifs de « Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences », et de « Formation des managers », engagés par la s/Direction des Ressources Humaines et la Communication interne, et visant à améliorer l'implication de l'encadrement supérieur et intermédiaire de l'Agence, ainsi que la qualité du dialogue social.

- développement durable, en organisant des formations en intra, elles sont au nombre de 33 en 2010, Réduction de nos émissions de CO2, formation à la sensibilisation à la conduite éco,
- réduction des coûts, diminution des frais de déplacement par personne,
- dématérialisation avec la formation sur les logiciels Rh Profil'soft (recrutement), Civitas (formation), Horoquartz (horaires variables), Sphinx (GPEC),
- qualité : préparation des auditeurs 9001 et 14001 par un accompagnement formation tout au long de l'année 2010,
- évaluation de la formation : mise en place de la journée d'évaluation pour valider l'acquisition des compétences, évaluation à froid, initiative commencée sur des stages stratégiques tels que la négociation et l'argumentation.
- renforcement du parcours d'intégration par le stage des nouveaux embauchés : synergie, base technique commune

Comme prévu dans le projet d'établissement, renforcement de la culture Agence

par le biais d'une enquête d'intégration destinée aux nouveaux embauchés (enquête, formation des nouveaux embauchés sur 2 jours, bilan et analyse et actions d'amélioration du processus).

Ce dispositif tend à améliorer la politique d'intégration des nouveaux embauchés contribuant ainsi au développement d'une **culture Agence**.

Lancement d'une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail pour les agents en poste à l'Agence

Dans le cadre de la loi de modernisation sociale de 2002 et consciente de l'intérêt de favoriser l'épanouissement de ses agents au travail, l'Agence a lancé une consultation du personnel en mars 2010. L'objectif a été de mieux connaître la perception que les agents ont de leurs conditions de travail et de dégager des pistes d'amélioration. Cette consultation, qui a pris la forme d'un questionnaire, constitue la première étape diagnostique d'une démarche basée sur le principe de l'amélioration continue et de la concertation multidisciplinaire.

Elle a permis de mettre en évidence certaines difficultés dans le fonctionnement quotidien et a débouché sur les premières propositions d'action.

Ces dernières se répartissent en trois axes, chacun de ces derniers devant donner lieu à des plans d'action concrets :

- Développer la régulation collective : groupes de réflexion et d'échanges de pratique (prévention primaire),

- Développer l'information et la formation pour prévenir les risques (prévention secondaire),
- Faciliter le soutien et le conseil individualisés (prévention tertiaire).

Le fondement de cette démarche s'appuie sur la confiance placée dans la capacité des personnels à participer à la résolution des problèmes qu'ils rencontrent dans leur milieu de travail. Après avoir effectué un premier état des lieux, l'enquête débouche ainsi sur des propositions qui visent à permettre l'expression groupale, à conforter le lien social et développer l'analyse partagée de la situation de travail.

Indicateur : gestion du personnel
Cible : 5 j de formation/an et par ETPT

Résultat : **3,1 jours** de formation par ETPT
(objectif 2010 : 5 jours de formation par ETPT)

B

Conduire le changement et améliorer l'efficacité

La décision d'introduire le changement au sein de l'Agence a conduit en septembre 2004 à la mise en place d'une nouvelle organisation interne, recentrant l'action des services autour des missions principales de l'Agence.

Des objectifs avaient été fixés, notamment en matière de redéploiement des postes. Tous ont été atteints à ce jour. Certains services ont été renforcés, en termes d'effectif et de qualification, tout en maintenant des effectifs constants sur l'ensemble de l'Agence.

Ces changements structurels et fonctionnels vont se poursuivre, dans un contexte fort de renouvellement des générations (40 départs en 5 ans).

S'appuyant sur les nouvelles dispositions statutaires, l'Agence continuera le redéploiement des moyens disponibles, dans le but permanent d'adapter ses structures aux exigences de son environnement institutionnel et professionnel, tout en assurant la compensation partielle des mesures indemnitaires liées au nouveau statut. A cet égard, l'Agence met en place un décompte en ETPT permanents et non permanents, certifié par le contrôleur financier. Elle s'engage à la maîtrise de sa masse salariale en réalisant une économie globale de 490 000 €, gagée sur le non remplacement de 5 agents (342 000 €), et sur la requalification de 5 postes (148 000 €), ou équivalent.

Certaines missions ou tâches, non spécifiques

Le processus de redéploiement des moyens et activités, s'est poursuivi en 2010 au travers du projet d'établissement.

Le processus de redéploiement des moyens et activités, s'est poursuivi en 2010 au travers du projet d'établissement. Un premier document cadre acté en février 2010 a déterminé les objectifs stratégiques de l'Agence. Les dix engagements pris pour la mise en œuvre du projet d'établissement ont constitué l'ossature à partir de laquelle des groupes de travail ont été chargés de préparer un plan d'actions sur des thématiques précises : le PDM, la territorialisation, la connaissance et l'expertise, l'évaluation des politiques publiques... suivi par un accompagnement et suivi RH sur le projet, une communication externe plus active et une réflexion sur la modernisation de nos outils. Environ 70 propositions d'actions ont été faites.

Donc, un plan d'actions décliné sur 2010, avec des réponses apportées à certaines actions notamment au travers de recrutements supplémentaires ciblés sur des métiers en évolution. Cette déclinaison du plan d'actions s'est traduite également par une évolution interne au niveau de nos département



(entretien des locaux, imprimerie), ou nécessitant des moyens et des compétences particulières (analyses chimiques, études informatiques) continueront à être concédées à des entreprises ou des organismes extérieurs. La plus grande vigilance sera cependant observée, afin que cela ne conduise ni à un alourdissement des charges, ni à une perte de savoir-faire dans les cœurs de métiers de l'Agence.

La mise en place d'un schéma prévisionnel d'organisation des services (organigramme structurel et fonctionnel, cartographie des métiers et des compétences/unités de travail, référentiel des métiers et des compétences) constituera, enfin, un outil efficace de gestion du personnel de l'Agence. Ce schéma permettra d'accompagner l'évolution des missions et des objectifs fixés à chaque entité, en s'adaptant aux évolutions de son environnement.

Une meilleure visibilité sur les objectifs et les moyens permettra à chacun de donner davantage de sens à son action, et de mieux apprécier sa contribution au projet commun.

techniques et délégations régionales. L'objectif étant d'avoir une organisation structurée mais aussi fonctionnelle par territoire des départements techniques et des délégations régionales afin d'intégrer les évolutions de métiers, des missions. Un accompagnement RH important s'est développé sur 2010 afin de répondre à ces évolutions organisationnelles passant par plus de lisibilité RH en terme statutaire, la valorisation et l'accompagnement du changement par l'appropriation des enjeux collectifs et individuels et par l'évolution de nos modes de fonctionnement en terme de management.

L'Agence a atteint fin 2010, un plafond d'emploi ETPT égal à 263,87 ETPT (effectif ETPT au 31/12/2010).

Certains recrutements réalisés en 2010 n'interviendront que début 2011. En effet, 3 nominations directes au sein de l'Agence en 2010 ont donné lieu à 3 autres ouvertures de postes mi 2010 mais avec effet du recrutement au 1^{er} janvier 2011. 2 autres postes également ouverts sur 2010 dont le recrutement prendra également effet en 2011. Ces recrutements réalisés en 2010 seront donc effectifs en 2011 (4 agents en catégorie III (janvier 2011) et 1 agent en catégorie I)

Le groupe de travail inter agence "mutualisation RH" toujours actif sur 2010.

L'objectif de mettre en commun certains outils et méthodes de travail a été atteint. En effet, parmi les réalisations sur 2010 :

- rédaction d'un contrat de travail type inter agence,
- mise en place d'un logiciel commun de recrutement Profil'soft,
- ouverture d'une bourse à l'emploi commune inter agence où toutes les offres d'emplois des agences y figurent et où les agents peuvent postuler en lien avec le logiciel de recrutement.

D'autres travaux sont à venir comme la rédaction d'une charte de mobilité commune aux agences.

Le cadre de la RGPP décide également que les agences de l'eau et l'ONEMA doivent faire converger leurs applications informatiques en matière de ressources humaines. En 2010, un appel d'offres a été lancé pour une assistance à maîtrise d'ouvrage et un prestataire a été choisi. L'étude débutera le 1^{er} janvier 2011.

La mesure 154 (action 8) prévoit l'élaboration d'un cadre de cohérence commun des systèmes d'information des agences de l'eau et de l'ONEMA. Une étude préalable pour construire ce cadre a été lancée en septembre 2009. Pilotée par Adour- Garonne, elle a été suivie par les Directeurs Généraux et le groupe des DSI des Agences et de l'ONEMA. Les résultats de la 1^{ère} phase de cette étude ont été validés en novembre 2010. Une étude complémentaire a été lancée en novembre 2010 sur les champs de la connaissance, de la police de l'eau et du rapportage. Les résultats seront rendus en mars 2011.

Depuis janvier 2006, l'Agence s'est engagée dans une démarche de management de la qualité, avec un objectif de certification ISO 9001. Elle conduit à un système de management par objectifs, et à optimiser les ressources internes (méthodes, ressources humaines, compétences, moyens matériels, etc.) dans le respect des valeurs éco environnementales de l'Agence.

L'agence s'est engagée dans un processus de déclaration comme « administration éco responsable » : plan de déplacement du personnel, visioconférence, achats éco responsable, gestion raisonnée du patrimoine. Cette orientation en faveur du développement durable vise à mettre en harmonie la gestion interne de l'Agence avec les missions qui lui sont confiées par la loi.

*Indicateur : effectifs
Cible : 266 en 2012*

Intégration de la démarche environnementale dans le dispositif d'amélioration continue mis en place dans le cadre de la démarche qualité : Obtention de la certification ISO 14001

Après la description des processus de l'Agence (2007), la mise en place du dispositif d'amélioration continue (2008) et sa consolidation dans nos pratiques (2009), l'année 2010 a été consacrée :

- **au développement du management des processus :**

a) revue de l'ensemble des processus pour :

- simplifier leur description et se centrer sur les étapes à valeur ajoutée
- mieux intégrer les exigences des clients internes
- mesurer l'efficacité des actions d'amélioration mises en œuvre

b) à la révision de tous les indicateurs pour passer de la mesure de l'activité des processus à une meilleure mesure de leurs performances ;

- **à l'intégration de la démarche environnementale dans notre dispositif d'amélioration continue :**

- définition de la politique environnementale
- réalisation de l'analyse de l'impact des activités de l'agence sur l'environnement
- analyse des exigences réglementaires
- élaboration du plan d'action environnemental
- intégration de la démarche environnementale dans le dispositif d'amélioration continue

L'audit externe de novembre 2010, réalisé par la société SGS, s'est conclu par le maintien de la certification ISO 9001 version 2008 et l'obtention de la certification ISO 14001 version 2004 pour l'ensemble des activités de l'agence (siège et délégations).

Résultat : 263 ETPT

C

Maintenir une gestion budgétaire et financière efficace et conforter le système de contrôle interne

Les actions menées à la fin du 8ème Programme dans un souci de meilleure gestion des fonds publics et à l'instigation des tutelles, pour réduire le niveau de son fonds de roulement et, d'autre part, la structure de construction du 9ème Programme ainsi que les incertitudes quant au futur dispositif de redevances, font que l'Agence va devoir faire face dans les années à venir à une situation financière beaucoup plus délicate à gérer que jusqu'alors.

Ce contexte renforce par ailleurs la nécessité de s'assurer, en interne, de l'ensemble des sécurités destinées à prémunir contre les risques c'est-à-dire conforter le contrôle interne.

Une gestion financière efficace par le contrôle de gestion ...

Les tableaux de bord financiers seront affinés et développés pour constituer des instruments de pilotage des actions liées aux interventions de l'agence, à la conduite et au développement des politiques ainsi qu'au fonctionnement proprement dit de l'établissement. Combinés aux outils de prévision et de suivi financier, ils permettront notamment une gestion resserrée de la trésorerie dans le cadre d'un équilibre strict recettes – dépenses au cours du 9e programme.

... et l'amélioration de la connaissance des coûts :

L'action de l'Agence qui se mesurera également, au-delà de l'impact de ses actions sur le milieu, à travers l'efficacité des moyens mobilisés, nécessite d'améliorer la connaissance des coûts. L'agence mettra en place, à échéance de trois ans, de manière concertée avec la direction de l'Eau et les autres agences, une comptabilité par activités, au sens du présent contrat, afin de constituer un instrument de pilotage et d'optimisation des coûts.

Un contrôle interne conforté dans le cadre de la démarche qualité, par la sécurité juridique des

Des tableaux de bords financiers ont pour vocation de traduire et de suivre les actions liées aux interventions de l'Agence, à la conduite et au développement des politiques ainsi qu'au fonctionnement proprement dit de l'établissement. Établis suivant un pas de temps mensuel, ils donnent une vision sur le suivi des engagements, des mandatements de dépenses et des émissions de recettes.

Le dispositif d'un suivi hebdomadaire de la trésorerie et d'émission de redevance mis en place en 2008 et 2009 permet une gestion resserrée de la trésorerie. Ceci s'est traduit par une amélioration du BFR et de la trésorerie (+2,5 M€) en diminuant le recours à l'emprunt prévu de 24 M€.

Le contrat d'objectifs 2007-2012 des agences de l'eau prévoit la **mise en œuvre d'une gestion analytique** dans les agences de l'eau. Des groupes de travail initiés en 2008, composés de représentants des 6 agences et coordonnés par la DEB ont poursuivi le travail en cours. Il concerne principalement :

- l'harmonisation des comptes budgétaires de fonctionnement stricto sensu des agences et le partage des résultats d'analyse de la ventilation des dépenses suivant des clés prédéfinies
- la définition d'un périmètre commun des dépenses de fonctionnement encadrées et soumises à l'application de la réduction de 10% d'ici 2013 et constituant l'indicateur national de pilotage.

Etat d'avancement et calendrier : l'année 2010 a vu la mise en place du plan comptable analytique ainsi que la corrélation entre la ventilation des dépenses de fonctionnement avec l'annexe B.

La mise en production doit être effective en 2011 pour une présentation des premiers résultats en 2012.

Infocentre Nationale des Agences de l'Eau (INAE) : la direction de l'eau souhaite renforcer et améliorer sa tutelle sur les agences de l'eau en disposant d'un outil d'aide à la décision. Il a pour objectif de mettre à disposition les informations nécessaires à l'évaluation et au pilotage des actions des agences. L'infocentre rassemblera pour toutes les agences des indicateurs de pilotage et des données relatives au contrôle de gestion. Le travail en cours sur l'harmonisation du rapportage

interventions et des redevances...

Un suivi des dossiers engagés est mis en place (application Webi) et un audit des dossiers d'aides sera effectué par sondage pour s'assurer de la régularité des aides, rechercher des améliorations et effectuer un retour d'informations vers le conseil d'administration.

En ce qui concerne les redevances, le contrôle des dossiers est à harmoniser entre les différents secteurs, mais les autres dispositifs en place (cellule contentieux, service mesures) donnent déjà entière satisfaction.

... et par la transparence et **la sécurité juridique de la commande publique.**

Le dispositif mis en place dans le cadre de la réorganisation 2004-2005 (responsable identifié, formations internes, plate forme numérisée) et la formalisation des règles internes suite à la mise en œuvre du nouveau code des marchés publics en 2006 ont considérablement amélioré les performances de la commande publique au niveau de l'agence. Les améliorations à rechercher concernent l'analyse et la prévision des besoins, la gestion des commandes de faible montant et, plus généralement, la formation des agents concernés pour utiliser de manière optimale l'ensemble du dispositif d'achat public.

Indicateur : Montant total des dépenses de fonctionnement

comporte les volets suivants :

- Instruction du programme
- Suivi de programme
- Contrôle financier
- Bilan social

Objectifs attendus : dématérialiser la transmission des données, automatiser la remontée d'une partie des informations et assurer le traitement informatique de leur agrégation, la vérification de la cohérence des données et la diffusion.

Un protocole de modernisation de la gestion financière et comptable signé en juin 2009 pour une durée de 4 ans (2009-2012) a permis de s'engager dans une démarche d'amélioration de la qualité comptable et de modernisation des procédures de gestion comptable et financière de l'établissement. En 2010, l'accent a été porté sur les procédures s'inscrivant dans le contrôle interne et le contrôle partenarial.

Les efforts en matière de commande publique se poursuivent à 2 niveaux : faire évoluer le dispositif interne de sécurisation au rythme des modifications réglementaires du Code des marchés publics mais aussi pour répondre aux exigences de contrôle externe mis en place (évolution de la nomenclature des achats par exemple), renforcer la prise en compte des préoccupations environnementales (et sociales) dans les dossiers de consultation dans le cadre de la démarche de certification ISO 14001 entreprise par l'Agence.

2010 a également vu les 1ères actions d'achats mutualisés prévues au plan RGGP se concrétiser et notamment la passation d'un accord cadre pour l'achat d'équipements informatiques pour le compte du groupement de commande Agences ONEMA.

Résultat : 3,58 M€ en 2010 (objectif 2010 : 4,47 M€)

D

Aller plus loin dans l'intégration du développement durable au cœur du fonctionnement de l'agence

. Avenant Grenelle de l'environnement

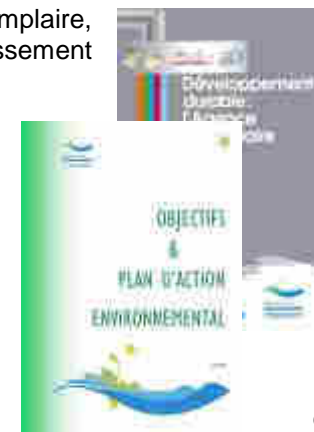
En application de la circulaire du Premier Ministre du 3 décembre 2008, relative à l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics, l'Agence rédigera et rendra compte annuellement de la mise en œuvre d'un plan « administration exemplaire », plan concerté entre les six agences de l'eau

Comme suite à la mise en place de son plan d'administration exemplaire, l'Agence a obtenu fin 2010 la certification ISO 14001, qui engage l'établissement sur la voie d'une politique de performance environnementale.

Cette démarche porte sur l'impact direct de nos activités sur l'environnement, et est basée sur trois aspects environnementaux qui ont été identifiés comme significatifs, à savoir : la production de gaz à effet de serre liée aux déplacements professionnels, la consommation de papier et la consommation d'énergie électrique. Des objectifs ont été fixés avec, pour chacun d'eux, des indicateurs qui permettront de mesurer l'atteinte de ces objectifs.

Par ailleurs, un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) a été réalisé, conformément à la circulaire ministérielle du Ministre du Budget date du 16 septembre 2009.

Cette démarche a eu pour but de réaliser un diagnostic de tous les immeubles occupés par notre établissement (caractéristiques physiques, état technique des bâtiments et coûts d'utilisation des locaux), ainsi que des orientations stratégiques et des actions spécifiques envisagées sur chacun de nos sites, et en particulier au rapatriement sur le site du siège de Toulouse, de notre délégation régionale de Toulouse et de la délégation interrégionale de l'ONEMA. En novembre, le dossier constitué a été approuvé par les services de France Domaines, et la DEB, soulignant la qualité du travail effectué, a donné un avis favorable à notre SPSI, tout en nous demandant de la tenir informée de l'avancement de nos réflexions sur le devenir des sites éligibles.



en

Annexes

A

Carte du bassin avec les principaux éléments structurants de l'activité



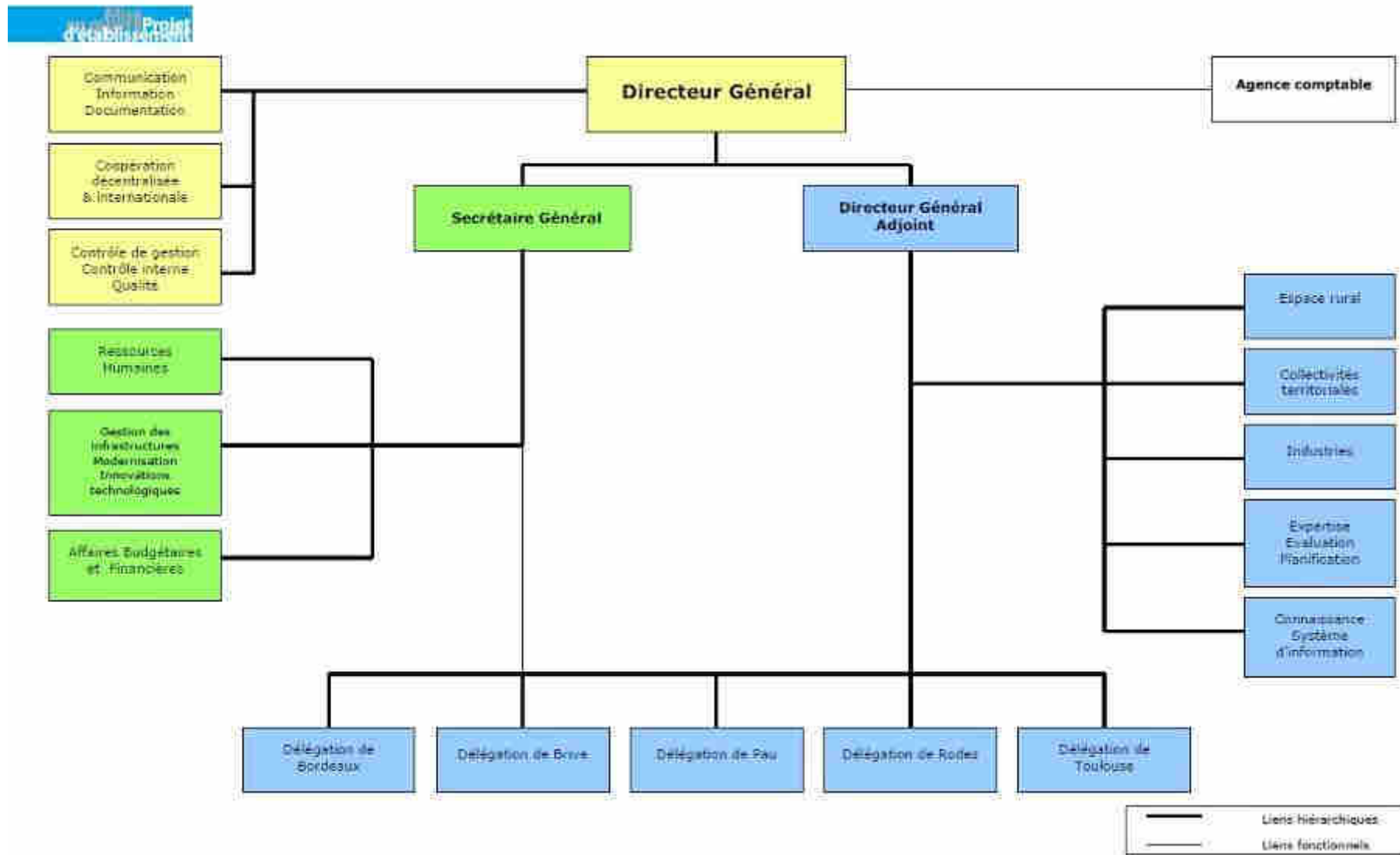
B

Tableau de synthèse des activités

MISSION	ETPT 2010
Gouvernance, planification et international (action 1)	
- Fonctionnement institutionnel	5,5
- DCE (SDAGE, programme de mesures, programme de surveillance, districts internationaux)	6,9
- Elaboration et suivi des SAGE	2,8
- Action internationale hors districts internationaux	1,0
sous-total	16,2
Connaissance (milieux, pressions) (action 1)	
- Réseaux de mesure et gestion des données	15,2
- Etudes générales, connaissance	8,6
sous-total	23,8
Mesures nationales et territoriales de gestion de l'eau (actions 2 et 3) (Aides)	
Pilotage des aides	5,6
Animation pour la réalisation des politiques nationales et territoriales de l'eau	39,9
Attribution des aides des politiques nationales et territoriales	62,7
sous-total	108,1
Redevances	
Définition des référentiels et gestion du rôle	5,1
Instruction et recouvrement des redevances, contrôle et audit	28,4
sous-total	33,6
Pilotage de l'établissement et Fonctions support	
- Pilotage de l'établissement	10,3
- Budget, suivi financier et exécution comptable	8,8
- Affaires générales	21,0
- Information, Communication, Documentation	13,5
- GRH	10,5
- Informatique et systèmes d'information	11,6
sous-total	75,8
Solde des mises à disposition	5,9
sous-total	5,9
TOTAL GENERAL (2) :	263,4

C

Synthèse de l'organisation de l'agence



D

Ressources humaines

Valeur en ETPT moyenne annuelle au 31/12/10

catégorie	postes budgétaires (fonctionnaires + CDI + CDD et hors emplois privés)
1 bis	18,9
1	68,18
2	83,35
3	69,32
4	20,52
5	1,14
Total	261,41
Postes emploi privé	1,94
Total	263,35

E

Glossaire des sigles

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

CATER : Cellule d'assistance technique pour l'entretien des rivières

CATZH : Cellule d'assistance technique pour l'entretien des zones humides

DCE : Directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

LEMA : Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006

MISE : Mission Inter Services de l'Eau

Objectifs du Millénaire pour le développement, adoptés en 2000 par l'ONU, ils prévoient d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et d'inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales ; de réduire de moitié d'ici 2015 le pourcentage de la population mondiale qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base.

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques

PLU : Plan local d'urbanisme

PDM : Programme de mesures

PGE : Plan de gestion des étiages

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SATEP : Service d'Assistance Technique à l'Eau Potable

SATESE : Service d'assistance technique et d'étude aux stations d'épuration

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, adopté en 1996, sera révisé fin 2009

Nom de l'indicateur	Libellés	Unité	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Prévision 2010	Réalisation 2010	Prévision 2011	Prévision 2012
Connaissance des rejets dans le milieu	Pourcentage des rejets industriels faisant l'objet d'un suivi régulier (% de redevance)	%	Sans objet	Sans objet	49%	51%	61%	52%	54%
	Pourcentage d'EH des agglomérations de plus de 10 000 EH bénéficiant d'un dispositif d'autosurveillance des réseaux	%	5,0%	7,7%	21,0%	30,0%	46,1%	40,0%	50,0%
Planification des SAGE	Surface du bassin couvert par un SAGE	%	48%	53%	62%	63%	62%	64%	66%
	Nombre de SAGE du bassin dont nombre de SAGE mis en oeuvre		17	18	19	20	20	21	23
Action internationale	Montant des aides publiques au développement (loi "Oudin-Santini") (en M€ d'AP)	M€	0,8	1	1,1	1,30	1,69	1,60	2,00
Suivi des redevances	Taux de contrôle par année d'activité (en % d'assiette)	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	les objectifs seront fixés en 2011			
Suivi du fonctionnement	Total des dépenses de fonctionnement	M€	3,19	2,85	3,17	4,47	3,58	3,61	3,50
Gestion du personnel	Effectifs de l'agence (en ETPT au 31/12)		269,70	262,66	264	269	263	268	266
	Nombre de jours de formation par ETPT		4,8	3,4	4,6	5	3	5	5
Eaux Résiduaires Urbaines (ERU)	Nombre de stations de plus de 2 000 EH restant à mettre en conformité au 31/12 de l'année			48	42	33	16	18	0
	et nb d'EH correspondants au 31/12 de l'année	EH		796 000	245 000	216000	91 000	102 000	0
	Pourcentage des autorisations de programmes annuelles de la ligne 11 (installations de traitement des eaux usées domestiques) consacrées à la mise en conformité ERU dans l'année	%	48%	62%	71%	73%	68%	70%	60%
Evolution des ventes de produits phytosanitaires sur le bassin	Quantité de substances actives vendues par les distributeurs selon les 3 catégories de substance servant au calcul de la redevance (en kg) :					les quantités vendues en 2010 seront connues à l'issue du traitement de la redevance pollution diffuse, soit pour la majorité des dossiers à partir de la fin avril			
	-taux de RPD max	kg		895 436	881093				
	-taux de RPD médian	kg	Sans objet	7 251 896	7040665				
	-taux de RPD min	kg		774 343	746940				

Nom de l'indicateur	Libellés	Unité	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Prévision 2010	Réalisation 2010	Prévision 2011	Prévision 2012
Nombre d'aides en faveur de la réduction des usages non agricoles des produits phytosanitaires	Nombre d'aides passées		Sans objet	Sans objet	37	40	41	40	40
	et montant des aides correspondant	M€			0,32	0,40	0,46	0,40	0,40
Solidarité avec les communes rurales	Montant des aides spécifiques engagées en faveur des communes rurales (en AP)	M€	21,81	20,5	38	29,00	27	28,5	28,5
Lutte contre les pollutions diffuses	Montants consacrés à la lutte contre les pollutions diffuses (en AP)	M€	0	1,80	4,25	12	5,3	16,0	20,0
	Surfaces agricoles utiles faisant l'objet de mesures agro-environnementales (en ha)	ha	0	68	583	1000	1 634	500	500
	Nombre d'exploitations faisant l'objet d'un plan végétal environnement		0	140	184	200	312	250	250
	Nombre de captages prioritaires "Grenelle" en cours de protection : -Nb de captages du bassin ; objectif : 100% des captages identifiés en 2009		Sans objet	Sans objet	57				
	-Nb de captages aidés par l'agence en faveur de la délimitation d'une zone de protection objectif : 100% en 2010		Sans objet	Sans objet	0	57	57		
	-Nb de captages aidés par l'agence en faveur de la validation d'un "programme d'action" objectif : 100% en 2011		Sans objet	Sans objet	0	7	19 *	57	
	moins une demande de MAE découlant du programme d'action a été aidée objectif : 100% en 2012		Sans objet	Sans objet	0	7	19 *	15	57
Montant d'AP consacrées à l'agriculture bio et superficie des exploitations concernées (en ha)	M€ ha	Sans objet	Sans objet	0,02	3	0,03	0,15	0,15	
Milieux aquatiques	Linéaire de berges restauré ou entretenu avec l'aide de l'agence (en km)	km	7 234	9 502	11 327	7800	8 200	8 200	8 600
	et en M€ d'AP engagées dans l'année	M€	5	8	9	12	10	12	13
	Zones Humides bénéficiant d'un financement agence (en ha)	ha	3 634	12 788	13 945	15642	14 430	18 642	20 242
	dont acquisition et en M€ d'AP engagées dans l'année	ha M€	54 1	118 2	745 2	242 3	158 2	242 3	242 3
	Nombre d'ouvrages du bassin aidés en vue d'être rendus franchissables dans l'année		1	2	6	20	19	40	63
	et M€ d'AP engagées dans l'année	M€	0,18	0,19	1,9	3	0,5	4	5

Nom de l'indicateur	Libellés	Unité	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Prévision 2010	Réalisation 2010	Prévision 2011	Prévision 2012
Conformité des eaux brutes à vocation de production d'eau potable	Montant des aides engagées au bénéfice de collectivités (traitement, interconnexion, déplacement, protection des captages, DUP) (en M€ d'AP)	M€	17,7	8,4	4,6	8,5	8,0	7	7,5
	populations desservies qui ont bénéficié de ces travaux		nc	nc	non disponible	pas de prévision	73 687		
Limitation des effets des sécheresses	Montant des aides attribuées pour des opérations en faveur de la gestion des prélèvements sur la ressource (économies d'eau) (en M€ d'AP)	M€	2,55	1,8	1,4	3,75	2,23	3,15	3,1
	Volumes prélevés dans le bassin par secteur : collectivités (en Mm3)	Mm3	752	731	713	695	748	678	660
	autres usages économiques (notamment industrie hors refroidissement industriel) (en Mm3)	Mm3	347	320	268	266	231	264	262
	refroidissement industriel (notamment centrales EDF) (en Mm3)	Mm3	252	220	5147	5147	4 173	5147	5147
	agriculture (en Mm3)	Mm3	971	759	785	1000	1 023	1000	1000
Développement de la ressource	Montant des aides attribuées pour des opérations de création de réserves pour le soutien d'étiage et en retenues de substitution (AP en M€)	M€	4,1	4,77	3,96	6,00	3,00	12,5	12,5
	et nouveaux volumes stockés en Mm3	Mm3	59	60	63	61	62,8	63	66
Gestion de la ressource	Nombre d'études de volumes prélevables ayant bénéficié de l'engagement d'une aide de l'agence		Sans objet	Sans objet	5	0	0	0	0
	et nombre d'organismes uniques ayant bénéficié d'une aide de l'agence pour sa création				0	0	0	12	12

